

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION

PEDAGOGIE

LE VRAI PATRIOTISME

Le vrai patriotisme se prouve surtout par les actes. Les belles paroles, les brillants écrits, les discours vibrants contribuent, certes, à développer dans les âmes l'amour de la patrie, mais toutes ces manifestations seraient stériles si elles ne se traduisaient en actes concrets. Voilà pourquoi il est d'absolue nécessité, même à l'école primaire, de mettre en relief, au cours des leçons d'histoire, les exemples de dévouement personnels envers la patrie ou les institutions religieuses et nationales.

Dans le *Terroir* de juillet 1918, M. G.-E. Marquis, chef du Bureau des Statistiques de Québec, disait avec raison, après avoir rendu hommage aux gloires du passé : " L'initiative privée est-elle assez éveillée dans la province, surtout chez ceux que la fortune a favorisés, pour féconder les talents en puissance dans nos rangs ? En d'autres termes, n'y a-t-il pas pénurie d'actes clairvoyants, généreux et patriotes, pouvant contribuer plus rapidement et plus sûrement au bien être moral, intellectuel et matériel des nôtres ? "

Et M. Marquis se demande combien de Canadiens français arrivés à la fortune ont songé à créer des chaires d'enseignement, des bourses d'études, des refuges pour les malades et autres délaissés de la fortune.

Il faut l'admettre, ces vrais patriotes sont rares. Tel des nôtres qui laisse un million après sa mort n'a pas songé, de son vivant, à faire servir une partie de ses biens à la fondation d'œuvres qui perpétueraient sa mémoire et serviraient la cause nationale durant les siècles à venir.

Jusqu'ici, la province de Québec a bénéficié des œuvres nombreuses établies par les premiers évêques de notre pays ou fondées par les rois de France. Et depuis 1760, c'est le clergé, ce sont les communautés religieuses qui ont doté le Bas-Canada de ces institutions admirables que l'on nomme : Hôpitaux, Orphelinats, Séminaires, Collèges, Couvents, Universités, etc.

Tout enfant, à Sainte-Ursule, comté de Maskinongé, nous allions servir la messe au couvent des Sœurs de la Providence, hospice pour les vieillards et orphelinat tout à la fois. La bonté, la prévenance et le dévouement des bonnes Sœurs envers les vieillards abandonnés et les enfants sans parents touchèrent notre cœur d'adolescent et nous firent concevoir une véritable admiration pour le fondateur et le bienfaiteur de cette utile institution, M. l'abbé J.-A. Mayrand, curé de Sainte-Ursule de 1849 à 1877. (1)

Elle serait longue à dresser la liste des curés canadiens-français fondateurs de maisons d'éducation ou de charité, car nombreux sont les émules et les imitateurs du bon M. Mayrand. Et l'énumération des hospices, couvents et collèges qui doivent leur existence à un prêtre apôtre et patriote formerait, à elle seule, un livre d'or d'une éloquence incomparable.

Mais ce civisme pratique de notre généreux et prévoyant clergé n'a pas eu et n'a pas encore assez d'imitateurs parmi le peuple canadien-français. Il faut qu'à l'école l'enseignement patriotique éveille dans l'âme de l'enfant le grand et noble désir de faire quelque chose d'utile pour sa nationalité ; que cet enseignement démontre le beau rôle que les citoyens riches peuvent jouer en dotant nos institutions d'éducation ou d'assistance, en fondant des bourses d'étude en faveur des enfants pauvres doués de talent, etc.

La guerre terminée, il nous faudra recommencer une autre lutte, chez nous, cette fois, lutte économique, lutte intellectuelle et peut-être lutte sociale. La province de Québec aura donc besoin d'hommes supérieurs dans tous les domaines de l'activité nationale. Mais pour lui assurer cette élite, il importe d'utiliser toutes nos forces vives, particulièrement celle de l'intelligence, dont la Providence a doué si généreusement notre race. Et c'est à nos millionnaires et à nos compatriotes simplement riches qu'incombe le devoir patriotique de doter nos institutions d'éducation supérieure, afin de leur permettre de perfectionner leurs moyens d'action et aussi le devoir non moins important de fonder des bourses pour assurer une meilleure fréquentation de nos écoles spéciales : techniques, normales, agricoles et commerciales.

C'est là du vrai patriotisme, et il faut en jeter la semence dès l'école primaire.

C.-J. MAGNAN.

(1) Cette institution, qui s'est admirablement développée depuis cinquante ans, est toujours dirigée par les Sœurs de la Providence.

FRANCAIS

FLEURS CUEILLIES DANS LE JARDIN DE LA PRESSE

(Suite)

1. Quand je vous disais qu'on en viendrait à écrire des choses comme *contagionner, ascensionner* ! Je l'ai lu dernièrement.

2. L'emploi à tout propos du substantif *fait* est un des pires abus actuels. " *Le fait que* ", " *le fait de* ", " *du fait que* ", etc. La prose américaine, je veux dire celle de nos journaux, est émaillée d'innombrables *fait que*, ou *de*. Passe quand il s'agit de *faits* ; mais il en est qui nomment ainsi des *principes*, ou des *opinions*, ou n'importe quelles *réalités*. Ce sont des positivistes sans s'en douter !

Je cite quelques exemples entre des milliers, non des phrases faites à plaisir, mais scrupuleusement transcrites, parfois de publications qui, non seulement prétendent avoir de la tenue, mais en ont, telle est la contagion !

" Un règlement qui ne veut tenir nul compte *du fait que* tels enfants sont Bretons, etc." Un écrivain de la bonne époque eût écrit : *de ce que*. En ce temps-là, *fait* était synonyme d'*événement*, et, en général, les faits étaient réservés à l'histoire.

" Son beau rêve s'est pleinement réalisé *du fait* d'abord des chefs-d'œuvre qu'il a lui-même créés. " Il fallait dire : " Son beau rêve a été pleinement réalisé *par* les chefs-d'œuvre etc. ", ou " Les chefs-d'œuvre qu'il a lui-même créés *ont* pleinement réalisé son beau rêve. " La tournure active est excellemment française " de chers errements, réputés jusqu'ici respectables *du seul fait de* leur caducité. " La *caducité* est un *état*, ce n'est pas un *fait*. Il eût été facile d'écrire : " de chers errements que leur caducité même ont fait tenir jusqu'ici pour respectables. "

Mais c'est une obsession que ce tour de phrase, chez les écrivains du jour. Lisez encore : " Si nous étions en temps normal, il n'y aurait pas de divergence d'opinions *sur le fait qu'il* est indésirable de coopérer avec les partis capitalistes " Quel lourd circuit pour réussir à attrapper *sur le fait que* ! Et vous voyez, à l'évidence, qu'il n'y a pas de *fait* du tout. Il était si simple d'écrire : " Tout le monde serait d'opinion qu'il est indésirable, etc. " Mais l'écrivain eût manqué le *fait* !

Poursuivons. " *Le fait*, pour la Couronne, d'avoir consenti témoigne de, " etc. Pourquoi pas : " Le consentement de la Couronne . . . témoigne de ", etc. ? Manie, voilà tout.

" Elle (Son Excellence) a souligné *le fait que* le Saint-Père compte sur l'Amérique pour etc. " Equivalent : " Elle a noté avec complaisance que le Saint-Père etc. "

“ *En plus du fait que* ”. *En plus de, et du fait que* : ceci, c'est une accumulation !

Mais voici le record. Je demande un peu de patience. “ L'une des caractéristiques essentielles de la note d'hier, de la part du Président Wilson au gouvernement de l'Allemagne, c'est *avec le fait de suggérer* directement l'abolition de l'autocratie militaire teutonne, comme condition préalable de toute négociation de paix avec les Alliés, CELUI QUE le Président *fait* solennellement *état* de l'acceptation entière, par le gouvernement boche, au nom du Reichstag et du peuple germains, des 14 propositions wilsonniennes du 8 janvier 1918, ainsi que des déclarations supplémentaires s'y rattachant, comme base d'un traité entre Alliés et Teutons. ” Respirez, et admirez. Non, il n'est pas permis d'écrire de cette façon. A quoi bon vouloir tout mettre en une phrase ? Il n'y a guère que les maîtres qui réussissent à construire de savantes et élégantes périodes. Vous ou moi, contentons-nous de phrases simples, pas trop longues. Autrement, nous aboutirons au galimatias. C'est un *fait* !

3. “Après que eût, eussent”, au lieu de *eut, eurent*. Il n'est pas rare de rencontrer ainsi le subjonctif avec la locution *après que*, qui veut l'indicatif, *sans exception*. C'est *avant que* *ne* qui demande le subjonctif, et invariablement. Il ne faut pas confondre. Quant à la particule *ne*, elle s'omet quelquefois. Ex. : *Avant que je n'agisse, ou que j'agisse*. Mais n'allez pas dire : *Après que j'eusse, ou qu'il eût parlé*. Dites : *Quand, lorsque, après que j'eus, ou il eut parlé*.

4. *A nouveau*.— Cette expression tend à remplacer *de nouveau* chez nos écrivains. C'est encore une confusion. *De nouveau* signifie *derechef*, tandis qu'*à nouveau* ne doit s'employer que pour marquer une tentative *différente* d'une première. Ex. : *Prendre un projet à nouveau, c.-à-d., sur un nouveau plan*.

Abbé N. DEGAGNÉ.

(à suivre)

LE PROGRAMME D'ÉTUDES DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC ET LA MÉTHODE INTUITIVE

Sans nous demander si l'homme possède ou non des idées innées, nous pouvons affirmer que le grand travail de l'instruction est de faire acquérir des idées.

L'esprit du petit enfant, à ses toutes premières années de vie, est fermé comme la fleur à la prime aurore d'un beau jour. Petit à petit, il va s'ouvrir avec ses grands yeux, et pendant que ceux-ci regardent tout avec une surprenante fixité, je suppose que son esprit se demande ce que c'est et en cherche le pourquoi avec autant d'attention et de curiosité.

Maintes fois, j'ai été pris d'une joie profonde et d'une égale admiration en voyant, dans un tramway, un jeune enfant à genoux sur le long banc, le nez collé à la vitre, demander sans cesse à sa maman ce qu'étaient les mille choses qui passaient sous ses yeux. Quelle tristesse aussi parfois était la nôtre d'entendre une mère, sans expérience de son rôle, gourmander le petit, le faire taire ou lui répondre par les plus inconcevables niaiseries, au lieu de lui expliquer un peu selon son âge et si profitablement, tout ce qui est mystère à ses yeux.

De mystères, l'enfant est entouré ; l'œuvre de l'éducation a pour but de l'en tirer. L'école, c'est le temps de la révélation. *Revelare* (de *velum*) signifie enlever, déchirer le voile qui cache la vérité aux yeux de l'enfant ; aux yeux de son corps d'abord, qui souvent ne savent pas voir, aux yeux de son esprit ensuite qui ne peut pas comprendre.

Voilà un premier principe dont tout bon instituteur doit être profondément pénétré.

En voici maintenant venir un second. L'esprit de l'enfant, car c'est bien lui qu'on veut surtout cultiver, puisque c'est par là d'abord qu'on est homme, est enfoui dans le corps et gardé par les sens. Disons mieux, les sens sont les portes, les voies par où l'on parvient à l'esprit. D'où un vieil adage de philosophie, cent fois démontré par l'expérience, *nil est in intellectu, quin fuerit prius in sensu*, rien n'arrive à l'intelligence, qui n'ait pas d'abord passé par les sens. Voulez-vous donc parler à l'esprit de l'enfant, adressez-vous à ses sens. N'insistons pas, puisque c'est chose admise et connue de tous.

Mais il y a sens et sens, et comme il s'agit d'agir sur l'intelligence, c'est du plus spirituel et intelligent des sens qu'il faut se servir : de l'œil.

D'où, la méthode par excellence en éducation et instruction des enfants, celle que la pédagogie moderne préconise le plus, sans l'avoir découverte, a-t-elle pris le nom de méthode intuitive—procédés intuitifs— du mot *intueri*, *intuitis* qui signifie regarder. Puisque nous sommes dans le jardin des latins, remarquons qu'on n'a pas dit, tuition mais intuition, comme pour signifier qu'il ne suffit pas, selon cette méthode, de voir (*tueri*), mais qu'il faut regarder de près, de voir en y insistant, d'envisager longuement avec ordre et suite, (*intueri*, voir dedans et non pas simplement en surface).

Deuxième conclusion : Le bon professeur d'école primaire est celui qui sait se servir de la méthode intuitive dans son enseignement, à temps et avec mesure ; deux restrictions que nos lecteurs sauront comprendre sans qu'il faille préciser davantage.

Pour prouver en passant que les modernes n'ont pas inventé cette méthode, lisons ces paroles de Montaigne : " Qu'on luy mette en fantaisie une honneste curiosité de s'enquérir de toutes choses : tout ce qu'il y aura de singulier autour de luy, il le verra ; un bastiment, une fontaine,

un homme, le lieu d'une bataille ancienne." Nicole a dit : " On doit tâcher d'inspirer aux enfants une honnête curiosité de voir des choses étranges et curieuses et les porter à s'informer des raisons de toutes choses. Cette curiosité n'est pas un vice à leur âge, puisqu'elle sert à leur ouvrir l'esprit ".

Et Fénelon : " La curiosité de l'enfant est un penchant de la nature qui va comme au-devant de l'instruction. Ne manquez pas d'en profiter ".

La méthode intuitive, dont nous venons d'indiquer les deux faits générateurs, avec les conclusions qui en découlent, a été définie par les différents pédagogues en des termes plus ou moins identiques. Puisque, entre autres toquades, j'ai celle du programme des études et des conseils pédagogiques contenus dans les Règlements du Comité Catholique, et que c'est encore à lui que je veux bientôt aboutir, acceptons la définition qu'il nous en donne, page 60, édition 1915 : " Employer le procédé intuitif, c'est recourir à un objet concret pour inculquer une notion abstraite ".

On pourrait ici chicaner quelque peu sur l'ampleur plus ou moins grande de cette définition, dire qu'elle ne comprend pas l'intuition mentale, qui existe pourtant, et d'autres choses encore ; mais nous, soyons satisfaits de ce qui est écrit dans un manuel qui ne vise pas à la haute théorie pédagogique, mais veut simplement donner un conseil qui conduise tout de suite au meilleur enseignement pratique. Retenons-la donc, ou celle-ci : Employer le procédé intuitif, c'est faire voir ou sentir pour faire comprendre. Développons : c'est apprendre aux enfants à voir, c'est-à-dire, à bien regarder : or, bien regarder, c'est discerner ce qui est constant de ce qui est accidentel, ce qui est ordonné de ce qui est confus, ce qui est relatif de ce qui est isolé ; c'est se poser à soi-même des questions qui font trouver des rapports cachés ; c'est substituer à la vue des sens la vue de l'intelligence ou de l'esprit ; c'est faire acquérir l'habitude de l'attention volontaire, ce ressort par excellence de toute éducation humaine.

Cette méthode intuitive, nous montrerons bientôt que le Programme nous ordonne de l'appliquer à toutes les matières de l'enseignement primaire ; ce par quoi nous aurons prouvé qu'en ce point important notre enseignement est aussi moderne qu'il peut l'être.

J.-O. MAURICE, ptre,
Visiteur d'écoles.

Montréal, le 9 novembre 1918.

LE LANGAGE DES PROFESSEURS

Sous le titre " le bon langage ", l'excellent petit bulletin des Frères de l'Instruction Chrétienne, *les Etudes*, 1er octobre, a publié une belle page où il est traité de l'influence du langage. Nous en citons le passage suivant :

" S'il est une classe de la société qui doive s'exprimer correctement et posséder une bonne prononciation, c'est assurément celle des professeurs qui, par état, enseignent ces deux choses à leurs élèves. Peut-on affirmer qu'ils comprennent tous cette obligation et s'efforcent de bien parler ? N'en trouve-t-on pas un certain nombre, beaucoup même, hélas ! qui n'ont pas l'énergie de s'astreindre à une prononciation distincte, articulée, détachant les syllabes sans jamais dénaturer les mots ? Ils commencent une phrase à tout hasard et la laissent inachevée pour la reprendre de nouveau sans plus de succès ; enfin, ils complètent leur pensée par un geste, un rire enfantin, une expression qui ne signifie rien, ou un mot banal sans cesse répété en exclamation. Le public voit dans ce langage inarticulé, hésitant, ànonné, le signe évident d'une ignorance qu'il juge impardonnable chez des maîtres. Et qui donc peut l'en blâmer ?

" Il est facile de remarquer que l'enfant d'un ouvrier ignorant parle moins bien que celui dont les parents sont très instruits. Le premier apprend dans sa famille des formes vicieuses du langage, tandis que le second n'entend, à la maison, que des termes propres et des expressions correctes. Le maître aussi habitue ses élèves à parler comme lui, et toute leur vie, leur langage subira l'influence du sien. La conversation est en partie composée de phrases retenues et de clichés qui sont comme les moules ordinaires de la pensée ; les mots et les expressions maintes fois entendus se présentent naturellement à l'esprit, et celui-ci les adopte souvent sans examiner leur portée ni leur valeur au point de vue de la correction. "

ETUDIONS

Quel est le jeune maître qui, au début de sa carrière, n'a pas eu à surmonter nombre de difficultés dans la gouverne de sa classe ? C'est tantôt la discipline qui fait défaut, tantôt la méthode qui brille par son absence. Parfois aussi le manque de tact compromet à jamais son autorité vis-à-vis des parents et des autorités scolaires. A ces défauts géné-

raux ajoutons l'ignorance des procédés multiples qui savent rendre l'enseignement si intéressant et si efficace, lorsqu'on sait les utiliser à propos.

En effet, le jeune instituteur, qui a fréquemment recours aux auteurs pédagogiques, au programme d'études et aux revues d'enseignement, et qui sait regarder bien en face les difficultés qu'il rencontre quotidiennement en classe, saura vaincre petit à petit les obstacles qui encombrant sa route.

Discipline, méthode, tact, procédés, autant de questions pédagogiques qu'il importe d'étudier avec soin et souvent, dans les traités de pédagogie, relisant, maintes fois, le chapitre qui traite particulièrement du point faible.

Un excellent moyen, aussi, de se perfectionner dans la profession d'instituteur, c'est de prendre une part active à la vie des cercles ou association pédagogiques. Dans ces cercles, lorsqu'ils sont bien organisés, il est facile d'échanger des idées avec les confrères, de comparer leur façon de procéder avec la nôtre, de recueillir des conseils précieux ou de découvrir des moyens pratiques qui rendent notre tâche plus facile et plus fructueuse.

Oui, nous les jeunes, étudions beaucoup, observons de même et soyons persévérants. L'étude, l'observation et la persévérance nous mèneront au succès.

PIERRE-PAUL MAGNAN,
Instituteur.

LE DEVOIR DES PARENTS CATHOLIQUES DANS L'IMPOR- TANTE QUESTION DE L'ÉDUCATION

Ce devoir est précisé par le nouveau Code canonique, en vigueur depuis la Pentecôte dernière.

“ Les parents sont dans l'obligation très grave d'assurer, autant qu'ils le peuvent, l'éducation religieuse et morale, physique et civile de leurs enfants, comme de pourvoir à leurs intérêts temporels. ” (Canon 1113.)

“ Les enfants catholiques ne doivent pas fréquenter des écoles non catholiques, neutres, mixtes, c'est-à-dire ouvertes aussi aux non catholiques. Il n'appartient qu'à l'Ordinaire du lieu (à l'Evêque) de décider, conformément aux instructions du Siège apostolique, dans quelles circonstances, et sous la garantie de quelles précautions à prendre pour éviter le péril de perversion, la fréquentation de ces écoles pourra être tolérée. ” (Canon 1374.)

Telle est la loi de l'Eglise. Le texte seul en est nouveau. Elle oblige nettement les familles chrétiennes.

Et cette obligation, d'ordre supérieur et moral, vaut cent fois mieux que toutes les lois civiles d'obligation scolaire.

HYGIÈNE

LE BALAYAGE DE LA CLASSE

Il est vraiment dommage qu'un trop grand nombre d'institutrices n'accordent pas à cette question du balayage de la classe l'attention qu'elle mérite. Nous sommes informé que, d'une manière générale, ce travail se fait très rarement et, quand on le fait, on le fait mal. Les inconvénients qui résultent de cette négligence sont très fâcheux. Nous revenons à la charge et nous insistons pour que l'on prenne au sérieux nos recommandations à ce sujet.

Le balayage de la classe devrait se faire tous les jours, et après la journée faite, bien entendu.

Lorsque tous les enfants sont partis on ouvrira les portes et les fenêtres et, après avoir humecté le plancher, on fera un bon balayage. La meilleure méthode consiste à ramener, des pourtours vers le centre, toutes les poussières accumulées durant la journée et à les brûler dans le poêle. L'époussetage sera fait une heure après le balayage. Cette dernière opération ne consiste pas seulement à remuer la poussière déposée sur les meubles, mais bien à l'enlever soigneusement avec un linge que l'on secouera au dehors.

Ces conseils peuvent paraître enfantins: si nous les répétons, c'est qu'on les a trop négligés pour le plus grand mal des enfants et de l'institutrice elle-même.

J.-G. PARADIS,
M. D.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Cour supérieure, district de Rimouski, cause de Ouellet vs les Commissaires d'écoles pour la municipalité de Causapsal.

Par contrat dûment fait et signé suivant la loi, le 12 août 1912, les commissaires d'écoles de Causapsal avaient engagé Mlle Ouellet comme institutrice pour l'école modèle de l'arrondissement No 1 de leur municipalité, pour le terme d'un an, à raison de \$170. Cette somme était payable \$17. par mois.

Mlle Ouellet enseigna durant toute cette année scolaire et, lorsque vint le mois de septembre 1913, se rendit à son école pour y commencer une seconde année, se prétendant engagée de plein droit en vertu de l'article 2719 des Statuts refondus de Québec. Sur refus par les commissaires, qui avaient engagé une autre institutrice, elle intenta un procès à la commission scolaire.

Dans son action, Mlle Ouellet allègue qu'elle avait été engagée régulièrement en août 1912 et que, n'étant pas avisée de son renvoi le 1er mai 1913, elle se trouvait engagée de nouveau pour l'année 1913-14, aux mêmes conditions et pour la même école que l'année précédente, selon les dispositions de l'article 2719 des Statuts Refondus.

Elle allègue aussi qu'elle a mis les commissaires en demeure de remplir leurs obligations ; qu'elle s'est tenue constamment, depuis le mois de septembre, en mesure de remplir ses propres obligations en ne prenant aucun autre engagement ailleurs et qu'elle n'a perçu de salaire nulle part. Puis elle réclame des commissaires son salaire avec les intérêts accumulés, certains déboursés et frais de voyages occasionnés par la rupture du contrat.

Dans leur plaidoyer, les commissaires ont admis qu'il y avait eu contrat en août 1912 entre eux et la demanderesse, que Mlle Ouellet avait fait la classe durant l'année 1912-1913 et qu'ils avaient refusé, l'année suivante, les services de Mlle Ouellet. Mais ils prétendent absolument conforme à la loi la conduite qu'ils ont tenue : le 27 avril 1913, étant réunis en session régulière, ils ont adopté à l'unanimité une résolution à l'effet que les services de Mlle Ouellet comme institutrice ne seraient plus requis pour l'année scolaire suivante ; leur secrétaire-trésorier a adressé dès le lendemain à Mlle Ouellet une copie de cette résolution, conformément à l'article 2718 des Statuts Refondus. Ils allèguent enfin que Mlle Ouellet a appris au moins par oui-dire la décision de la commission scolaire, qu'elle a refusé quand même d'autres engagements avantageux, qu'elle a refusé également la somme de \$100 que la Commission scolaire lui offrait pour éviter les ennuis d'un procès. Puis ils demandent le renvoi de l'action qu'ils prétendent mal fondée.

Dans sa réponse à ce plaidoyer, Mlle Ouellet dit qu'elle se prétendait et se prétend encore obligée de rester constamment à la disposition des commissaires d'écoles de Causapscaal, et donc de refuser tout autre engagement, aussi longtemps que son contrat avec lesdits commissaires n'aura pas pris fin. Elle déclare aussi qu'elle a averti les commissaires par écrit, les 18 août et 8 octobre, qu'elle se considérait engagée et pour cela restait à leur disposition.

Lorsque vint le temps de la preuve, chaque partie s'appliqua à prouver les faits qu'elle avait allégués dans ses plaidoiries. Or, voici la complication qui s'est présentée à ce moment-là : On a constaté que le secrétaire-trésorier avait bien, en effet, adressé en temps voulu, par lettre recommandée, l'avis de renvoi à Mlle Ouellet, mais que celle-ci n'en avait pris connaissance que le premier jour de mai. Il fut bien établi aussi, par le témoignage non contredit de Mlle Ouellet, que celle-ci ne savait rien de la décision des commissaires avant de recevoir cette même lettre, c'est-à-dire avant le 1er mai.

Le juge maintint l'action de Mlle Ouellet, condamnant les commissaires à payer la somme de \$170, c'est-à-dire le salaire de la seconde année—durant laquelle Mlle Ouellet n'avait pas enseigné—avec intérêts et dépens. C'était, en somme, tout ce que la demanderesse avait réclamé, moins les déboursés et frais de voyage auxquels elle avait renoncé avant la fin du procès.

Dans une cause absolument identique, une autre institutrice a aussi gagné son point dans le même temps.

Eugène L'HEUREUX, *avocat.*

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

M.—Que représente cette gravure ?

E.—Elle représente une fileuse.

M.—Comment voyez-vous que c'est une fileuse ?

E.—Je vois que c'est une fileuse par le rouet et la laine qu'elle tient entre ses doigts.

M.—Quelles autres personnes y a-t-il encore ?

E.—Il y a une fillette et un bébé au berceau.

M.—Y a-t-il des animaux sur cette image ?

E.—Il y a un chat.

M.—Des objets que présente la gravure, quel est le plus important ?

E.—C'est le rouet.

M.—Vous connaissez l'usage de cette machine ?

E.—Elle sert à filer.

M.—Quelles parties du rouet sont visibles ?

E.—La roue et le fuseau.

M.—A quoi sert le fuseau ?

E.—Il sert à enrouler le fil ou la laine.

M.—Quelle opération a subi la filasse ou la laine avant de s'enrouler sur le fuseau ?

E.—D'abord les doigts de la fileuse ont étiré la laine de la grosseur exigée ; puis du pied elle fait tourner la roue et en même temps le fuseau.

M.—Et vous pensez que la filasse ou la laine va devenir un fil ténu et solide rien qu'en s'enroulant sur la bobine ? Si vous avez vu filer, vous avez dû remarquer que le fuseau fait autre chose qu'enrouler.

E.—Il tord la filasse.

M.—Quel est la partie du rouet qui sert à tordre la matière textile ?

E.—C'est la broche qui traverse le fuseau.

M.—Avez-vous remarqué comment est façonnée cette broche à l'une de ses extrémités ?

E.—J'ai remarqué qu'elle est creuse à l'extrémité et percée sur le côté près du bout, et que le fil passe dans la broche par l'ouverture latérale.

M.—C'est donc la broche qui, mise en mouvement par la roue, tord le fil. Quel nom donnez-vous à l'espèce de bâton sur lequel est enroulée la filasse ou la laine ?

E.—On lui donne le nom de quenouille.

M.—Comment la fileuse fait-elle tourner la roue ?

E.—Elle la fait tourner en pesant du pied sur la marchette.

M.—Il faut dire “sur la pédale” au lieu de marchette qui n'est pas français.

La fileuse est-elle jeune ?

E.—C'est une femme âgée.



M.—Y a-t-il un élève qui puisse dire pourquoi, dans les familles où l'on file encore, cette besogne est confiée aux vieilles ?

E.—Quand on est vieux, on fatigue moins à travailler assis que debout.

M.—Regardez bien l'image et dites-nous si la fileuse est triste ou joyeuse.

E.—Elle est plutôt joyeuse.

M.—Que'est-ce qui peut bien la rendre joyeuse ?

E.—..... ?

M.—Regardez la grande sœur et le berceau et vous trouverez la cause de la gaîté de la vieille.

E.—C'est la grand'mère du bébé ; elle pense à l'enfant et elle sourit.

M.—A quoi peut-elle penser ?

E.—Elle pense peut-être que ce qu'elle file servira à vêtir chaudement bébé.

M.—Avez-vous remarqué que le visage des vieux, des aïeuls surtout, s'épanouit à la vue de leurs petits-enfants ?

E.—Je sais bien que ma grand'mère est toujours gaie quand elle vient chez nous.

M.—Au premier abord ne vous semble-t-il pas que la comparaison de leur état avec celui de l'enfance doive plutôt les attrister ?

E.—Oui, M., mais ce n'est pas cela qui a lieu.

M.—Quelqu'un a dit : " Un berceau rend léger le poids de la vieillesse ". Oui, c'est vrai, l'aïeul oublie ses infirmités à la vue du berceau ; instinctivement il pense que dans cet enfant il continuera de vivre, et cette pensée le rajeunit.

Puisque les vieux, en général, aiment tant les enfants, que doivent faire ceux-ci en retour ?

E.—Ils doivent les aimer, les entourer de soins.

M.—Que fait la grande sœur près du berceau ?

E.—Elle est assise et regarde avec admiration dormir bébé.

M.—Ne dirait-on pas que le chat contribue au sommeil de l'enfant au berceau ?

E.—Oui, M. par ses ronflements.

M.—Par ses ronrons, et non par ses ronflements. Le ronflement est le bruit que font certaines personnes en dormant, et par analogie la toupie en tournant fait un bruit semblable.

Examinez bien la gravure et dites-nous s'il n'y a pas un objet ronronne comme le chat, ou ronfle comme la toupie.

E.—Le rouet fait un bruit semblable qui est bien propre à endormir les enfants.

M.—Cette conversation vous permettra, je l'espère, de faire une bonne rédaction. Ne vous contentez pas d'énumérer les personnes et les choses représentées sur l'image, pensez à leur place et pour vous en introduisant dans votre description des réflexions personnelles.

Le maître devra faire servir l'image à la rédaction de tous les différents groupes de sa classe, réglant ses exigences selon la capacité des élèves.

LA FILEUSE ET LE BERCEAU.

Tout est à l'ordre dans la maison; la grande sœur, après avoir tout rangé, s'assied et contemple avec admiration son petit frère, endormi profondément par les ronrons du chat et les ronflements du rouet.

L'aïeule file : son pied pèse sur la pédale, ses doigts étirent la blanche laine qui entoure la quenouille, et ses yeux vont et viennent du berceau au fil qu'enroule le fuseau et qui tissera de chauds vêtements aux êtres aimés du foyer. Absorbée par la pensée des siens, elle oublie que son pied est plus lourd et ses doigts plus raides que jadis : la vue du berceau la rajeunit. Elle voit, dans cet être chéri, la continuation de son existence, et cette pensée la réjouit.

Comme elles sont bonnes les grand'mères, comme elles sont tendres! En retour, aimons-les bien, vénérons-les et entourons-les de soins qui allègent leurs infirmités.

NÉRÉE TREMBLAY,

Professeur.

LEÇON D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

What do you see in the first picture ? In the first picture I see a man, a boy, and a dog.

What is the man doing ? He is running.

Is he running for the fun of running ? No he is not running for the fun of running.

Perhaps he is running for exercise ? No, he is not running for exercise.

Where is he running ? He is running along the shore of a lake.

In what direction is he running ? He is running towards the boy.

The boy is doing what. He is doing nothing.

Which is the boy standing or sitting ? He is neither standing nor sitting.

If he is neither standing nor sitting what is he doing ? He is lying on the ground.

Is he looking at the man ? No, he is not looking at the man.

What is he looking at ? He is looking at nothing.

Is he asleep ? No, he is not asleep.

Are his eyes closed ? Yes they are closed.

If his eyes are closed he must be asleep ? No, although his eyes are closed, he is not asleep.

Does he know that the man is running towards him ? No he does not know it.

If he is not asleep, though his eyes are closed, and that he does not know that the man is running towards him, what ails him ? His eyes are closed and he does not know that the man is running towards him because he has lost consciousness, or because he is senseless, or unconscious.

What made him lose consciousness ? Or what rendered him senseless or unconscious ? He fell into the lake, sank below the surface, I suppose, and was suffocated, or smothered.



If he sank below the surface and was suffocated, how comes he to be stretched out on the shore ? When he was disappearing beneath the waves for the last time the dog caught him and brought him to land.

What tells you that the dog brought him to land ? The water dropping from its hairy coat tells me that it brought the boy to land.

How is the boy lying ? He is lying on his right side with his right arm stretched out in a helpless way.

What is the dog doing ? It is standing over the boy looking down at him.

What do you suppose is the dog thinking ? Please, sir, I did not know that dogs thought ; I believed that only human beings thought.

What is thinking, my young friend ? If you please, sir, I don't know what it is ; or rather I have an idea of what it is but I can't express it.

What is an idea ? I have an idea of what an idea is but I can't express it.

My young friend, you use words without knowing their meaning ? That is quite true, I do like the great majority of people.

I see, you are satisfied to be ignorant with the crowd ?

I did not speak of any crowd, did I ? No, but you spoke of the great majority of people, and the great majority of people is the crowd.

Am I to believe that you are satisfied to be ignorant with the crowd ? No, sir, I am not satisfied to be ignorant with any one ; if I was satisfied to be ignorant I would not be here in school, would I ? No I suppose, not.

When I don't know a thing, I confess my ignorance, and expect you to dispel it.

An idea is a notion ; now, notion, knowing, and knowledge all have the same root ; therefore, to sum up, an *idea* of a thing is knowledge of it ; a clear idea is clear knowledge ; a dim idea ; is dim knowledge ; a vague idea, is vague knowledge ; no idea, is no knowledge.

To think is to have the mind occupied on some subject ; to revolve ideas in the mind, that is to turn them over, to examine them, to compare them. Do you understand ? I understand pretty well.

Now, what is the dog thinking ? If the dog can think he is saying to himself : "there is something wrong with my friend ; before he fell into the water he was not like he is now ; why does he not stand up ? why does he not open his eyes ? I know he is not asleep because I have already seen him asleep and he was not like this. He is cold ; what shall I do ? I will lick his face ; ah ! here comes a man, how glad I am ! Now good man, hurry up and do something.

I must say, my young friend, that the dog would be proud and that he would wag his tail with delight if he knew how well you had made him speak.

If the boy were left to the care of the dog do you think he would come to ? I don't understand *come to*.

Come to means come to his senses,—recover consciousness. I understand perfectly, sir ; you want to know if the boy were left to the care of the dog if he would recover consciousness : well, I don't know

whether he would or not ; he might come to of himself ; all depends on the length of time that he was under water.

In the second picture what do you see ? I see, in the second picture, the same lake, man, boy, and dog as in the first picture.

What do the man, the boy, and the dog now form. They form a group.

Who is the central figure of the group ? The boy is the central figure of the group.

Has he recovered consciousness ? He has not.

Is he lying on his right side as in the first picture ? No, he is not lying on his right side as he was in the first picture.

How is he lying ? He is lying on his back.

What is the position of his left leg ? His left-leg which is bent at the knee is drawn up.

Where is his left-hand ? It is resting on his stomach.

Describe the man's pose. He is kneeling on one knee, on his left knee which is quite close to the boy's head.

What is he doing ? He is feeling the boy's pulse.

What do you mean by feeling the boy's pulse ? Feeling the boy's pulse is feeling the beating of the artery in the boy's wrist.

You seem quite learned with respect to the pulse ? Oh, yes, sir, it is quite easy for me to be learned about the pulse, I have seen the pulse felt dozens of times, and what is more I have had my own pulse felt several times.

I see your knowledge of the subject is quite practical, Yes, sir, quite practical, the knowledge of experience.

What is the use of feeling the pulse ? What good does it do to the person whose pulse is felt ? Feeling a person's pulse does no good whatsoever to the person whose pulse is felt ; it simply tells the person who is doing the feeling that the artery is beating strongly or weakly regularly or irregularly, or not beating at all.

Of what use is the knowledge concerning the beating of the artery in the wrist to the person who is feeling the pulse ? It lets him know whether the heart of the person is beating or not and how it is beating.

What has the pulse to do with the heart ? The pulse is the beating of an artery ; an artery is a large blood vessel ; it beats or pulsates because blood is being driven through it ; the heart is the pump which drives the blood through the artery ; at every beat of the heart a fresh supply of blood is pumped into the arteries ; at each fresh inflow of blood the arteries beat or pulsate ; therefore the heart and the arteries pulsate simultaneously.

I see, therefore the man is feeling the boy's wrist to find out if his heart is still beating, am I right ? I suppose so, sir.

Now, if there is no pulse, he will conclude that the boy is dead ; am I right ? I don't know whether he will conclude that the boy is dead or not, but I would not conclude that he was dead on that account.

Did you not say that the heart and the pulse beat simultaneously ? I did.

If the pulse is not beating the heart is not beating, and if the heart is not beating is not the boy dead ? In the first place, sir, the heart may stop beating without a person being dead ; in the second place, sir, the heart-beats may be so weak as to be imperceptible in which case the pulse beats would be still weaker.

If all your learned distinctions are correct what is the good of feeling the lad's pulse ? If the boy's pulse is strong the man will be reassured and will be full of confidence that his young patient will soon come around, while if the pulse is very weak or null, he will understand that he will have to use all the knowledge which he possesses, perhaps even have to leave the boy to the care of his canine friend and seek the assistance of some person more skilled than himself.

With which hand is the man feeling the lad's pulse ? He is feeling it with the left-hand.

Which of the boy's wrists is he feeling ? He is feeling the boy's right wrist.

What does the man's face express ? It expresses deep attention. Is the man any relation of the boy's ? That is a question which I am absolutely unable to answer.

Do you think he is ? I is but a few minutes since you explained quite learnedly to me that thought was a comparison of ideas ; in the present case as I have no ideas on the subject, as there is nothing to compare, therefore I can't think.

If the man is no relation of the boy's why is he taking so much interest in him ? The man may be an utter stranger, an absolute stranger, a perfect stranger to the boy and yet be taking a deep, a profound, an absorbing interest in his case ; he may be simply performing a duty of humanity, of philanthropy, of kindness of charity ; as this is a duty which even a strange dog will joyfully perform, no conclusion as to the man's relationship to the boy can be drawn from it.

Does the boy look like the man ? Does he resemble the man ? I don't see any resemblance between the boy and the man.

Describe the dog's pose. The dog is sitting up resting on its forepaws quite close to the boy ; its mouth is open, its tongue is hanging out, and it is steadily watching the boy's face.

Why is it watching the boy's face ? It is watching it to see if the boy will open his eyes.

If the boy were to open his eyes what would it do ? It would jump up, lick the boy's face, and wag its tail.

Describe the first picture in one brief sentence. In the first picture a wet dog, a man and an unconscious boy are to be seen on the shore of a lake.

Describe it more fully. On the shore of a lake an unconscious boy is lying ; he is on his right-side with his right-arm extended in a helpless way ; standing to his left and very close to him is a good-sized dog from whose hairy coat the water is dropping in a perfect shower ; the animal's head is directly above the boy's, its tongue is hanging out, and its eyes are intently fixed on the lad's face. It is evident that the dog has saved his young friend from a watery grave, and that now he is anxiously waiting for the boy to show that he is none the worse for his ducking by opening his eyes. Running to the boy's assistance, from the right, is a gentleman.

Describe the second picture. In the second picture the scene is unchanged ; it is the same lake-shore. The unfortunate boy is still unconscious. The gentleman who was running to his assistance has reached him and turned him on his back, thus relieving the pressure on his lungs ; kneeling on his left knee, quite near the unhappy youth, he is now trying to discover if there is any life left in him, by feeling his pulse. Sitting up supported by his forepaws is the dog, an attentive and deeply sympathetic witness of the gentleman's efforts to bring his young friend back to life.

J. AHERN.

UNE SOIRÉE CANADIENNE A PARIS EN 1857

(Voici le texte indiqué dans l'Analyse littéraire publiée dans la livraison de novembre dernier page 145)

J'ai conservé un vif souvenir d'une soirée de l'automne de 1857, passée dans ma chambre de la rue Voltaire, en compagnie des membres, alors peu nombreux, de la colonie canadienne de Paris. Nous étions à parler de la patrie absente et de l'avenir, lorsque l'un de nous s'avisa de dire :

Et si le Canada n'existait plus pour nous ; s'il était redevenu couvert de forêts comme avant la fondation de la Nouvelle-France ?

Sur cette hypothèse, chacun prit aussitôt son parti selon son zèle, ses convictions, ses aptitudes, ses goûts :

L'abbé Hamel opta immédiatement pour les missions ;

Joseph Perrault parla de la création de vastes établissements d'élevage en Algérie ;

L'abbé Beaudet dit finement qu'il continuerait d'étudier jusqu'à ce que diplôme s'en suivie ;

Je songeai à la mélodieuse Italie

" Et moi, s'écria l'abbé Légaré, non sans quelque lyrisme, — si le Canada était redevenu sauvage, nouveau Champlain, je fréterais un navire et j'irais recommencer la fondation de Québec "

Le mot eut un succès énorme. Les vocations cessèrent de s'éparpiller. Tous voulaient faire partie de l'expédition et cingler vers les rives canadiennes ; tous voulaient entrer comme marins dans ce navire qui n'a jamais navigué, mais qui devait porter sur l'océan brumeux tant de généreux dévouements, tant de patriotisme, et surtout tant d'illusions et de rêves de jeunesse.

("Choses d'Autrefois")

ERNEST GAGNON.

PARLONS MIEUX

DISONS :

Un solde de nouveautés.....

Les voies se croisent.....

Les trains raccordent, correspondent à Richmond.

Depuis hier il est songeur.....

Il jouit de son reste.....

Il peut toucher le piano, pincer la harpe ou battre le tambour.....

Il remplit, tient un rôle dans la pièce.....

Viens-tu, poule mouillée ?.....

Le dard, l'aiguillon d'une abeille.....

PLUTOT QUE :

Un job de marchandises sèches.

Les tracks se traversent.

Les trains connectent à Richmond.

Depuis hier il est jongleur.

Il joue de son reste.

Il peut jouer le piano, la harpe ou le tambour.

Il joue un rôle dans la pièce.

Viens-tu, kickeux ?

La lancette d'une abeille.

Etienne BLANCHARD, p.s.s.

ANALYSE LITTÉRAIRE

SCÈNE DÉLICIEUSE DANS UNE ÉRABLIÈRE

Au beau printemps, je battais les bois en quête de fleurettes quand, entrant dans une clairière où l'on avait fait de l'abatis, j'assistai par hasard à une scène délicieuse, une scène à la Fabre, suis-je tenté de dire. Un jeune érable avait été courbé par l'hiver, de façon que son tronc montait très obliquement vers le ciel. A la matresse fourche, à environ sept à huit pieds du sol, un Tamias rayé, ce gentil petit écureuil que nous appelons communément "petit suisse," travaillait des dents et des pattes à entamer l'écorce tendre. Je vis bientôt la sève ruisseler le long du tronc et le gourmand la boire avec avidité. Mais ce n'est pas tout ! Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées qu'arrivaient en zigzaguant dans la brise tiède quatre ou cinq Vanesses, beaux grands papillons aux ailes noires liserées de blanc qui hivernent sous les écorces et se répandent dans nos bois dès le milieu d'avril. Ils se posèrent en file le long du filet d'eau qui dessinait une large raie noire sur le gris-blanc de l'écorce, et je pus les voir à loisir se gorger de liquide sucré. Leurs ailes veloutées, s'élevant et s'abaissant d'un rythme lent et régulier disaient leur enivrement à ce premier festin offert par le soleil nouveau ! Ainsi donc, avant nous, avant nos pères, quand le continent était encore vierge, écureuils et papillons savaient déjà trouver, aux blessures de l'Érable, le nectar de la terre laurentienne !

Fr. Marie-VICTORIN.

Localisation du passage.

Ce morceau est tiré d'une étude à la fois instructive et fort intéressante parue dans une revue mensuelle de Montréal, *le Pays Laurentien*, juin 1916, sous la signature de Fr. Marie-Victorin des E. C. et intitulée: "Les Erables laurentiens. Propos d'un botaniste". L'auteur nous décrit les six espèces d'érables bien définies qui croissent spontanément dans la vallée du St-Laurent, commençant cette étude par celle de l'érable à sucre.

Au dire de notre botaniste, l'érable à sucre est surtout abondant dans la région des "Bois-Francis"; il atteint de 100 à 120 pieds de hauteur et de trois à quatre pieds de diamètre. Planté isolément ou en allée, il prend des formes symétriques très ornementales.

"Son bois blanc, ajoute-t-il encore, d'une dureté remarquable, est susceptible d'un beau poli : on l'emploie beaucoup en ébénisterie et, depuis un certain nombre d'années, pour le planchéage. Même il fut jadis employé pour les chemins dits "chemins à lisses," précurseurs de nos modernes chemins de fer." Puis l'auteur trouve oiseux d'insister sur la fabrication du sucre d'érable dont chacun connaît tous les détails. Et nous voici arrivés au paragraphe à étudier.

Idee générale

Le Fr. Marie-Victorin veut établir que les petits hôtes de nos forêts d'érables connaissent comme l'homme les douceurs de la sève sucrée. Dans ce but il rappelle fort à propos une scène parfaitement observée à l'occasion d'une exploration faite dans le but de récolter des fleurs.

Plan

1. Au printemps le botaniste herborisait à travers bois. "Je battais les bois, dit-il, en quête de fleurettes."

2. Il pénétra dans une clairière où l'on avait fait de l'abattis.—L'endroit précis de la scène se trouve ainsi indiqué : c'est une *clairière*. On connaissait déjà l'époque où cette scène fut observée : c'est au *printemps*.

3. A la maîtresse fourche d'un jeune érable, un petit écureuil entame l'écorce tendre et boit avec avidité la sève qui ruisselle. Bientôt de grands papillons viennent également se gorgier de liquide sucré. C'était la scène à mettre sous les yeux du lecteur. Combien intensivement ne revit-elle pas sous nos yeux ?

4. Réflexion de l'auteur, renfermant l'idée générale à mettre en relief. Evidemment, avant nos ancêtres, écureuils et papillons se délectèrent au "nectar de la terre laurentienne".

Explication littérale

1. Le vocabulaire : mots et expressions.

Battais les bois, cette expression signifie parcourir les bois, mais ici avec la nuance d'écarter les herbes, buissons, broussailles, etc., qui pourraient dérober les fleurettes à la vue. (Rapprocher *faire une battue*).

En quête, réflexion analogue à la précédente ; elle signifie "à la recherche", mais avec la nuance d'amener, d'apporter ce que l'on va chercher : le vocable *quête* comme le vieux verbe *quérir* comporte cette nuance.

Fleurettes, que voilà bien le terme approprié ! Nos charmantes petites fleurs, comme elles sont frêles et graciles sous les baisers plutôt tièdes que chauds du soleil d'avril !

Clairière, endroit du bois dégarni d'arbres, où il fait *clair* par conséquent.

Abatis, ici, amas d'érables abattus.

Scène à la Fabre, c'est-à-dire de la nature des scènes décrites par *Jean-Henri Fabre*, le célèbre entomologiste universellement connu du monde savant à l'instar de *Pasteur*, c'était un *fer catholique* qui, à l'occasion, ne craignait nullement de manifester sa foi (1823-1915).

Tamias rayé, ce sont justement les rayures ou bandes brunes longitudinales de la livrée de ce petit écureuil qui lui ont valu son surnom de "suisse", rappelant quelque peu la livrée du suisse d'église aux grandes cérémonies religieuses, ou encore la livrée militaire des Suisses au service des nobles d'autrefois.

Lisérées de blancs, lisérées, voilà encore un terme qui fait image ; il nous apprend que les extrémités arrondies des ailes noires des vanesses sont comme bordées d'un ruban blanc ou de taches blanches.

Large raie noire, c'est un filet d'eau d'érable de la dernière sève qui dessinait ainsi en noir cette large raie.

Ailes veloutées, l'expression ne nous rappelle-t-elle pas l'impression tactile éprouvée, lorsque, tout jeunes, à la suite de chasses aux papillons, nous frôlions de nos doigts les ailes farineuses de nos brillants captifs ?

Rythme lent et régulier, rythme mis pour mouvement, mais avec la nuance d'une certaine harmonie produite ici par ces ailes noires lisérées de blanc qui s'élèvent et s'abaissent avec ensemble par intervalles réguliers.

Continent vierge, c'est le continent avant l'apparition de l'homme.

Blessures, ce mot mis pour entailles forme une belle métaphore.

Nectar, c'était le breuvage des dieux, comme l'ambrosie formait leur nourriture. Par extension, on appelle *nectar* toute boisson agréable ou délicieuse comme l'eau ou sève d'érable.

2o Très légères imperfections à signaler.

Abatis, comme abatage, abatée, bataille, bataillon, etc., ne s'écrivent qu'avec un t. Toutefois, la plupart des mots de cette famille ont le t redoublé : battage, batte, abattre, abatement, combattre, débattre, ébattre, rabattre, etc.

A mon sens, dans une revue littéraire, tamias et vanesses ne devraient pas s'écrire avec une majuscule. Dans un ouvrage technique, un traité de zoologie, passe, car, l'usage l'autorise, mais hors de là mieux vaut, me semble-t-il, l'emploi de la minuscule. Remarque semblable à faire à propos du mot érable.

Ce n'est pas une faute d'écrire rythme avec deux h, mais la tendance actuelle est de simplifier l'orthographe, et l'emploi du seul h après t prédomine.

Le typographe a omis un accent aigu sur lisérées.

Si l'auteur avait lu et relu à haute voix son travail, il aurait évité la répétition du mot "petit" dans la même phrase, d'autant plus que d'ordinaire on dit simplement suisse et non "petit suisse".

Naturellement, ces imperfections ne sont que des poussières qui ne voilent nullement les beautés du paragraphe que nous étudions.

Explication littéraire :

Ce qui frappe, dès l'abord, dans la description du Fr. Marie-Victorin, c'est la limpidité, la transparence du style. Impossible de ne pas voir ce que voit l'auteur lui-même. Et, faire voir, avons-nous déjà dit, est la qualité essentielle de toute description ; le crayon du dessinateur ou le pinceau du peintre doivent pouvoir rendre la scène décrite. A ce compte il faut reconnaître au Fr. Marie-Victorin un remarquable esprit d'observation au service d'une plume élégante. Qui ne pourrait, en effet, crayonner le jeune érable de cette scène, y représenter, à la maîtresse fourche, le gentil petit écoreuil la tête plongée dans la sève qui ruisselle ; de même pour les papillons alignés le long du filet de liquide sucré, se gorgeant du nectar et tenant étendues leurs belles ailes colorées.

On peut également, par cette description, constater combien l'art de l'écrivain l'emporte sur celui du peintre. Avec le Fr. Marie-Victorin, nous voyons les papillons zigzaguer dans la direction du jeune érable ; nous éprouvons la sensation d'une brise tiède. Comment le pinceau de l'artiste pourrait-il traduire le mouvement, le bruit, le parfum, le goût et les impressions du toucher ?

Je terminerai cette brève appréciation en rappelant qu'outre une grande clarté, le style du Frère Marie-Victorin se fait encore remarquer par sa concision, car, à moins de renoncer à toute élégance et de tomber dans la sécheresse, on ne peut, au point de vue des idées, exprimer davantage en moindres mots ; puis, l'auteur se montre bien personnel dans son style : on sent son horreur du cliché et de l'expression banale.

LUCIEN SERRE.

HISTOIRE DU CANADA

QUELQUES ÉCHOS DES FÊTES DE LOUIS HÉBERT

L'année 1617 a fixé la date des origines de notre peuple. En bâtissant sa maisonnette, Louis Hébert devenait le premier canadien. Il y a trois siècles que nos pères ont colonisé ce pays. Voilà les titres incontestables sur lesquels repose notre patriotisme.

(L'ABBÉ COUILLARD-DESPRÉS)

o o o

En prenant possession de la terre canadienne, Hébert n'a pas cherché à satisfaire son ambition personnelle, mais il a assumé au nom de toute notre race une tâche dont nous devons être les continuateurs : celle de répandre sur nos bords le génie de la France et la foi du Christ que Champlain y avait implantés.

(M. LAVIGUEUR, maire de Québec)

o o o

Louis Hébert est notre grand ancêtre. Quand nous le fêtons, nous ne pouvons manquer d'associer à son souvenir celui des dix à douze générations de terriens qui, à force de se pencher sur les mêmes sillons, ont pris des racines si profondes dans ce sol qu'aujourd'hui nous sommes devenus les plus Canadiens de tous les Canadiens.

(SIR LOMER GOUIN)

o o o

Louis Hébert fut le type du pionnier-apôtre. Sur son lit de mort, il disait : "Je meurs content puisqu'il a plu à Notre-Seigneur de faire mourir avec moi des sauvages convertis."

(L'ABBÉ COUILLARD-DESPRÉS)

o o o

Les anciens ne connaissaient que trois états de vie, le service des autels, la profession des armes et la culture des champs. La croix, l'épée et la charrue. L'état agricole est, de tous, celui qui respecte mieux la liberté de l'homme. Tandis que les autres professions ne sont en définitive qu'un servage déguisé, le travail des champs constitue une profession libre et noble qui n'a d'entrave que le devoir et la loi, ce qui constitue l'expression la plus haute de la liberté sur terre.

(L'HON. J.-E. CARON)

o o o

Mettez le feu à vos villes, disait justement un grand orateur, et laissez-nous nos fermes : vos villes renaîtront comme par enchantement ; mais détruisez nos fermes et, sur la pierre de vos villes, l'herbe croîtra.

(SIR LOMER GOUIN)

COMPOSITION LITTÉRAIRE

LETTRE A UNE AMIE POUR LUI DÉCRIRE LA JOURNÉE DE LA
NORMALIENNE

COMMENCER PAR UN RETOUR SUR LES VACANCES ; FINIR PAR UN BON CONSEIL.

Développement

Ma chère amie,

Je suis de retour à l'Ecole normale. J'en suis heureuse, bien que ce ne soit pas sans regret que je jette un regard sur les vacances écoulées, qui, en même temps qu'elles ont été pour moi un repos agréable et nécessaire, m'ont ramenée pour un moment à la douceur de ton amitié et à la bienfaisante influence du foyer familial. Je rentre, tout attendrie encore des embrassements de papa et de maman, de mes petits frères et sœurs. Te le dirai-je ? J'ai peine parfois à refouler mes larmes, et je n'y réussis pas toujours. Mais je veux être vaillante, et je suis bien déterminée à me contraindre et à dédommager, par mon travail, ces chers parents des sacrifices qu'ils font pour moi. En même temps, je sais ce que je veux ; conquérir un diplôme d'institutrice, et ce but, je l'atteindrai, coûte que coûte.

La vie que l'on mène ici me facilitera la tâche. Veux-tu que je te la décrive un peu ? Cela t'en donnera l'envie peut-être ?

Je distingue, à l'Ecole normale, la journée ordinaire et la journée extraordinaire. La première est celle qui revient chacun des sept jours de la semaine. Ce sont les jours de classe, celui du congé et le dimanche.

Le jour de classe se partage entre le travail, la prière et la récréation, le tout si bien ordonné que l'on ne s'aperçoit pas du temps qui passe. Quelle différence avec la vie du monde, où l'on n'a pas assez de *temps* et de *modes* pour conjuguer le verbe *s'ennuyer*.

Ici, l'horaire est tellement serré qu'on n'a pas une minute à donner au rêve et à l'ennui. La religion, l'histoire, la grammaire, la géographie, les mathématiques, la littérature, et même la philosophie, s'il vous plaît, sans parler de mainte autre matière moins importante, occupent successivement notre esprit et l'intéressent au plus haut point, nous étant enseignées par de savants maîtres et maîtresses. Comme nous nous proposons d'enseigner nous-mêmes plus tard, on nous fait faire aussi de l'enseignement à une école d'application, fréquentée par des fillettes de la ville. C'est ce que l'on appelle de la pédagogie pratique, qui est la mise en œuvre de nos leçons pédagogiques. C'est en forgeant qu'on devient forgeron, n'est-ce pas ? Bien plus, toutes nos études sont tournées vers la pédagogie. Tous nos professeurs nous enseignent leur matière de façon à nous apprendre l'art de l'enseigner nous-mêmes. Ne trouves-tu pas, mon amie, que nous sommes privilégiés ?

Les exercices de piété se mêlent à nos travaux pour les vivifier et pour maintenir notre âme à la hauteur de nos devoirs. Nous avons la messe tous les jours au couvent, et nous pouvons communier aussi souvent que nous voulons. Pour ma part, je ne me prive pas de ce festin céleste, y étant portée par goût et par l'exemple édifiant de mes compagnes. Oh ! notre douce chapelle ! c'est le ciel de notre vie de normalienne ; c'est l'oasis charmant où, chaque jour, nous allons nous reposer des fatigues du chemin et rafraîchir nos lèvres à la source des eaux divines.

Nous goûtons ce bonheur particulièrement le dimanche, bien qu'il y ait encore des études ce jour-là. Le sermon, le catéchisme, la Salut du Saint Sacrement, lui gardent son caractère de jour consacré au Seigneur. M. le Principal le choisit pour nous donner des conférences sur la mission de l'institutrice, et quelquefois pour nous gronder, ou nous féliciter, selon les cas. Les espiègles et les bavardes redoutent le jour des *notes*, et comme je ne suis pas parfaite, tant s'en faut, j'ai bien un peu peur aussi aux approches de ce moment solennel. D'autres fois, c'est la révérende Mère Directrice qui vient nous découvrir nos défauts mignons. Nous ne nous en plaignons pas, bien que cela cuise sur le moment, puisque nous sommes ici pour apprendre à corriger les autres. Il faut bien commencer par nous-mêmes.

Le dimanche est encore jour de parloir, quand nos parents nous font le plaisir de venir nous voir. Par exception, on peut y venir embrasser de bonnes amies comme toi. Tu peux t'imaginer si on parle !

Il y a parloir également le jeudi, qui est le jour de congé. Ce congé dure de 10 h. à 4 h. $\frac{1}{2}$. Ce n'est pas très long, mais, eu égard à la somme d'ouvrage que nous avons à fournir en dix mois, on juge que c'est suffisant. Nous employons le temps, et tâchons de compenser la brièveté de ces heures de récréation, comme de celles qui coupent nos jours d'étude, par beaucoup d'entrain et de gaieté. Ce jour, la causerie, la promenade, des travaux de couture, se partagent ces minutes agréables.

Voilà pour l'ordinaire de notre vie.

A part cela, il y a de grands jours : c'est l'extraordinaire. Je passe sur les séances de Parler français et les classes modèles, faites par l'une d'entre nous devant toute l'Ecole normale : je n'ai pas le temps d'y insister. J'arrive tout de suite aux fêtes religieuses, telles que Noël, Pâques, la Fête-Dieu, et aux fêtes profanes, comme celles de M. le Principal et de la révérende Mère Directrice, ou bien encore la visite de M. le Surintendant. Ces jours-là nous apportent des joies et des émotions intenses et valent, à eux seuls, toute la peine qu'on se donne à l'Ecole normale. On les prépare longtemps d'avance. On s'exerce à chanter, à jouer de la musique, à réciter, à dialoguer. On jouit cent fois de la fête avant qu'elle arrive. Tous les cœurs, à la fin, sont fatigués de battre. Le jour tant désiré lui-même. Tout est décoré, festonné, enrubanné. Des fleurs partout. Nous sommes toutes en blanc. Les âmes palpitent, les fronts rayonnent. La fête commence. Si c'est à la chapelle, nous sommes ravies dans un autre monde par la beauté des cérémonies et la suavité des cantiques. Si c'est à la grande salle, nos yeux et nos oreilles sont émerveillés d'une autre façon. Nous voyons d'illustres personnages, des prêtres en grand nombre, parfois l'élite de la ville, nous entendons de beaux discours, nous chantons en chœur, nous assistons à de gentilles scènes. On nous a disposées en amphithéâtre, dans le fond de la salle et jusque sur le parquet, avec les petites du Pensionnat. Il paraît que les messieurs trouvent le spectacle ravissant ; et il doit l'être en effet. Tout le monde se sépare enchanté, nous particulièrement, d'autant plus qu'il nous reste à prendre un grand congé, mais là, un congé qui dure depuis le matin jusqu'au soir.

Nous conservons de ces fêtes, est-il besoin de te le dire, ma chère amie, un souvenir qui embaume nos journées de travail.

Va, je suis plus heureuse que toi, et, parce que je t'aime, j'en ai un peu de chagrin pour toi. J'espère, au moins, que, si tes parents t'en offrent un jour l'avantage, tu sauras, à ton tour, venir goûter le même bonheur que moi.

Ton amie,

N. D.

DOCUMENTS SCOLAIRES

LE PAPE ET LA QUESTION SCOLAIRE D'ONTARIO

Sa Sainteté Benoît XV a adressé, en juin dernier, à Son Eminence le cardinal Bégin et aux Archevêques et Evêques du Canada, une lettre très paternelle, au sujet de la loi scolaire d'Ontario concernant l'enseignement du français. Ce document a été rendu public il y a un mois environ : nous le publions ci-après en entier. Nos lecteurs constateront que le Pape reconnaît que les Canadiens français d'Ontario ont le droit d'avoir des inspecteurs catholiques dans les écoles et l'usage de la langue française dans les mêmes écoles pour leurs jeunes enfants. Le Saint-Père exprime aussi le désir qu'il soit permis aux catholiques d'établir des écoles normales pour la formation des maîtres. Enfin le Saint-Père recommande fortement aux prêtres de s'appliquer à posséder la langue des fidèles confiés à leurs soins. Un des points importants de la lettre du Saint Père, c'est celui-ci : On ne peut refuser aux Canadiens français le droit de réclamer l'enseignement du français dans les écoles où leurs enfants sont en un certain nombre.

Voici la lettre du Pape :

LETTRE DU SAINT PÈRE BENOIT XV A L'ÉPISCOPAT CANADIEN

A NOTRE CHER FILS LOUIS-NAZAIRE BÉGIN,
Cardinal-prêtre de la Sainte-Eglise Romaine, Archevêque de Québec, Et à nos vénérables
Frères les Archevêques et Evêques du Canada.

BENOIT XV, PAPE

NOTRE CHER FILS, VÉNÉRABLES FRÈRES

Salut et bénédiction apostolique.

Par Nos Lettres Apostoliques *Commisso divinitus*, que Nous vous adressâmes le 8 septembre 1916, Nous Nous efforcions d'exhorter le clergé et le peuple catholique de votre pays à se désister des luttes et des rivalités provenant soit de questions de races soit de la diversité du langage, et en même temps Nous recommandions qu'au cas où, pour ces motifs, il surviendrait à l'avenir des discussions, elles fussent terminées en sauvegardant la charité, comme il convient aux saints, *qui ont à cœur de conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix.*

Notre exhortation, grâce à Dieu, n'a pas été vaine, et Nous Nous en félicitons. Elle fut en effet reçue par l'ensemble des fidèles, non seulement avec le respect et la déférence voulus, mais encore avec un joyeux empressement, au point de faire espérer que la tranquillité et la concorde règneraient dorénavant parmi les catholiques du Canada.

Cependant, au bout de quelque temps, il survint des incidents fâcheux qui, tout en en paraissant pas attribuables à la malignité de qui que ce soit, ne laissèrent pas cependant de troubler ce commencement de pacification et de jeter dans les esprits de nouvelles semences de discorde. Il s'en suivit que de part et d'autre on recourut à Nous et on fit appel à Notre décision pour ramener la concorde.

Il s'agit, en fait, de la loi scolaire promulguée, dès l'année 1913, par le gouvernement de l'Ontario, pour les écoles bilingues anglo-françaises. Cette loi, d'aucuns la traitèrent d'injuste et crurent devoir l'attaquer de toutes leurs forces ; d'autres, par contre, estimèrent qu'elle ne devait, ni être jugée si sévèrement, ni être combattue avec tant d'acharnement. La diversité des opinions amena la séparation des esprits.

La question tout entière ayant été déferée à Notre jugement, Nous l'avons examinée avec le plus grand soin, eu égard à son importance, et Nous l'avons fait étudier par les Evêques Cardinaux de la S. C. Consistoriale. C'est pourquoi, tout étant bien considéré, voici ce que Nous avons jugé devoir décider et décidons :

Les Franco-Canadiens peuvent, sans manquer à la justice, demander au gouvernement des déclarations opportunes touchant la dite loi scolaire : ils peuvent également désirer et chercher à obtenir certaines concessions plus amples. De ce nombre serait assurément : que les inspecteurs pour les écoles séparées soient des catholiques : que pendant les premières années où les enfants fréquentent l'école, au moins pour quelques matières de classe, surtout et de préférence au reste, dans l'enseignement de la doctrine chrétienne, l'usage de la langue maternelle soit concédé ; qu'il soit permis aux catholiques d'établir des écoles normales pour la formation des maîtres. Cependant ces avantages, et d'autres encore qui pourraient être utiles, ne doivent pas être demandés et réclamés par les catholiques avec la moindre apparence de révolte, ni en recourant à des procédés violents ou illégitimes, mais pacifiquement et avec modération, en employant tous les moyens d'action que la loi et les usages légitimes concèdent aux citoyens pour réaliser les améliorations auxquelles ils estiment avoir droit. Ce que Nous venons de dire, Nous l'affirmons dans la question présente en toute assurance et liberté ; car la suprême autorité civile elle-même a reconnu et avoué que la loi scolaire édictée par le gouvernement de l'Ontario n'était pas exempte d'une certaine obscurité et qu'il n'était pas facile de déterminer quelles peuvent en être les limites.

Ainsi donc, en se renfermant dans ces bornes et ces procédés, les Franco-Canadiens seront libres de réclamer pour la loi scolaire les interprétations ou même les mutations qu'ils souhaitent. Que personne toutefois, à l'avenir, en cette matière qui est du ressort de tous les catholiques, ne se permette d'aller devant les tribunaux civils et d'engager des procès à l'insu et sans l'approbation de son évêque, lequel, en des questions de ce genre, ne décidera rien qu'après s'être consulté avec les autres prélats, qui y sont plus particulièrement intéressés.

Et maintenant, c'est à tous Nos frères de l'épiscopat canadien, que Nous voulons Nous adresser et renouveler de tout cœur et du plus profond de Notre âme l'exhortation que Nous leur faisons, il y a deux ans, à savoir : qu'ils ne soient qu'un cœur et qu'une âme, qu'il n'y ait pas entre eux de scission, ni au point de vue des races, ni au point de vue du langage. C'est en effet un seul et même esprit qui les a établis pour gouverner l'Eglise, à savoir un esprit d'unité et de paix.

C'est ainsi assurément, Vénérables Frères, qu'étant les modèles du troupeau par une vertu sincère, vous aurez plus d'autorité et d'efficacité pour prescrire à vos prêtres (comme Nous vous ordonnons de le faire) qu'ils gardent la concorde entre eux et qu'ils s'efforcent par la parole et par l'exemple de la faire garder à leurs fidèles. A cette fin, Nous aimons à réitérer tant et plus la recommandation, faite dans nos précédentes Lettres Apostoliques, que tous les prêtres s'appliquent à posséder la connaissance et la pratique de l'une et l'autre, langue, anglaise et française, et, qu'écartant toute susceptibilité, ils se servent tantôt de l'une, tantôt de l'autre, selon les besoins des fidèles.

Enfin, que tous les catholiques se le rappellent, ils ne peuvent et ne doivent avoir rien plus à cœur que de garder la charité les uns envers les autres, car c'est par là qu'ils se montreront les disciples du Christ : *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si caritatem habueritis ad invicem.* (1). Et s'il est des circonstances où l'on doit surtout s'y conformer, c'est assurément quand des causes de discussion proviennent de la divergence des opinions ou de l'opposition des intérêts. Nous voulons que des avertissements sévères soient donnés à quiconque, parmi le clergé ou les fidèles, à l'encontre de la doctrine évangélique et de Nos prescriptions, oserait à l'avenir nourrir ou exciter les animosités qui ont divisé les Canadiens jusqu'à ce jour. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un refusait d'obéir, les évêques ne devront pas hésiter, avant que le mal s'aggrave, d'en référer au Siège Apostolique.

Comme gage des dons célestes et témoignage de Notre particulière bienveillance, à Vous, Notre cher Fils, et à Vous, Vénérables Frères, ainsi qu'aux fidèles confiés à vos soins, Nous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 7 juin, en la fête du Sacré-Cœur de Jésus, 1918, de Notre Pontificat la quatrième année.

BENOIT XV, PAPE.

LES INSPECTEURS D'ÉCOLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

EN CONVENTION A QUÉBEC LES 3 ET 4 SEPTEMBRE 1918, SALLE DES BILLS PRIVÉS, PALAIS
LÉGISLATIF.

(Procès-verbal de leurs séances).

Présents :—MM. L.-N. Lévesque ; Amédée Tanguay ; L.-A. Guay ; Joseph Hébert ; J.-Z. Dubeau ; J.-M. Curot ; J.-A. Chabot ; L.-O. Pagé ; J.-O. Goulet ; J.-M. Turcotte ; A.-M. Filteau ; L.-P. Goulet ; J.-E. Lefebvre ; J.-E. Boily ; L. Longtin ; C.-J. Miller ; J.-A. Paquin ; J.-G. Marien ; Ths Warren ; L.-J.-E. Litalien ; J.-A.-M. Frédéric ; J.-F. Cuddihy ; L.-M. Filteau ; A.-B. Charbonneau ; Noel Gingras ; A.-A. Letarte ; Rodolphe Maltais ; Emile Gosselin ; Avelin Beaudet ; J.-B. Chartrand ; Georges Roy.

Les inspecteurs protestants avaient délégué le Rév. Ernest-M. Taylor, de Knowlton, à cette convention.

L'hon. Cyrille-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique ; M. J.-N. Miller, Secrétaire du département ; M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles catholiques occupent des sièges d'honneur.

La première séance s'ouvre sous la présidence de M. l'Inspecteur L.-P. Goulet, qui souhaite la bienvenue à tous les confrères et les remercie d'être venus en si grand nombre. Il remercie aussi M. le Surintendant, MM. Miller et Magnan de l'intérêt qu'ils portent aux Inspecteurs ; leur présence à cette convention est un précieux encouragement à nos travaux et un témoignage d'estime dont nous sommes profondément touchés.

M. le Surintendant dit combien lui et les officiers de son département sont heureux de rencontrer les Inspecteurs dans ces congrès d'étude et d'en suivre les travaux. Devant les responsabilités de ses fonctions, l'Inspecteur d'écoles comprend qu'il lui faut étudier afin de rendre l'inspection de plus en plus efficace, d'augmenter la valeur de l'école, d'élever le niveau de l'enseignement primaire. Il félicite les Inspecteurs de l'esprit qui les anime, du dévouement qu'ils apportent dans l'accomplissement de leurs devoirs.

ORDRE DU JOUR

Le secrétaire, M. Boily, donne ensuite lecture des questions qu'il a placées sur l'ordre du jour, dont voici la teneur :

I. Quel est le meilleur moyen de faire comprendre aux titulaires de l'enseignement primaire que le but de l'école est surtout et avant tout éducatif ? Que l'instruction qu'on y donne, c'est-à-dire les matières qu'on y enseigne, ne sont que des moyens, et non pas les seuls, de former le caractère, la volonté et l'intelligence ?

II. L'école primaire, au moins dans les grands centres urbains et ruraux, ne devrait-elle pas être organisée de manière à favoriser chez l'enfant le développement de toutes ses aptitudes ? N'y a-t-il pas une corrélation entre le développement intellectuel et le développement physique ? J'entends par développement physique, l'entraînement aux exercices manuels.

III.—En général nos écoles sont-elles assez vivantes ? parlent-elles assez aux yeux de l'enfant ?

IV.—Que devrions-nous faire, nous les Inspecteurs, pour donner à l'école sa pleine valeur ?

V.—Le Bureau central est-il assez sévère au point de vue de la calligraphie ?

VI.—Quelle différence y a-t-il entre le salaire de \$100 donné en 1908 et un salaire de \$200 en 1918 ?

VII.—Réajustement du traitement des Inspecteurs d'écoles.

VIII.—Quelle est la raison d'être de l'article 2999 des S. R. ? Pourquoi attendre l'âge de 18 ans pour compter les années de service des pensionnaires du Fonds de pension ? (M. Plamondon).

M. le Secrétaire donne aussi lecture des lettres de MM. les inspecteurs G. S. Vien ; J. E. Belcourt ; J. E. Genest-Labarre ; J. M. Côté ; J. B. Primeau ; Charles Plamondon ; F. J. Normand ; J. V. Beaumier ; A. Milette ; J. A. Bouchard qui approuvent le programme de la convention et expriment leurs regrets de ne pouvoir y assister.

MM. les inspecteurs protestants : A. L. Gilman ; Rév. J. H. Hunter ; H. A. Honeyman ; Rev. I. N. Kerr ; O. F. McCutcheon ; J. W. McOuatt ; Rév. H. O. Rothnez, se joignent aux inspecteurs catholiques pour demander une augmentation de salaire et désignent le Rév. Ernest Taylor pour les représenter sur cette question.

A l'ordre du jour, M. l'inspecteur Boily dit les raisons qui l'ont engagé à mettre ces différentes questions à l'étude de cette convention. Avant que la discussion s'engage à fond, il tient à préciser les points suivants :

I.—A l'école primaire, l'esprit de l'enfant doit être plutôt transformé par son travail personnel que de recevoir une instruction toute préparée, si soigneusement soit-elle.

L'enfant est un être organisé : ce n'est pas le bloc inerte que le statuaire s'efforce d'animer. Il faut donner à ses facultés de la vie et de la souplesse. Et comme tout organe, ses facultés ne se développent que par le travail raisonné.

Notre programme d'études répond parfaitement à cette éducation. Mais est-il toujours bien compris ?

Dans la pratique, l'enseignement du français, de l'arithmétique, par exemple, n'est-il pas trop imitatif ? Ne donnons-nous pas trop de temps aux leçons de mémoire ? Le résumé ou le fait saillant d'une période, les principaux personnages ne sont-ils pas suffisants pour un enfant de 10 ou 11 ans ? Une connaissance générale du monde et plus particulièrement de son pays, n'est-ce pas tout ce qu'il faut à un enfant de cet âge ?

Ces règles, me répondez-vous, sont parfaitement établies par le programme. Mais le livre, si attrayant, ne vient-il pas neutraliser son influence ? C'est si facile de taire apprendre dix à vingt pages d'histoire....., de recommencer tous les ans..... !

Avec le dessin que nous devons pratiquer davantage, ne devrions-nous pas insister également sur l'étude sommaire de la nature, de cette terre que nous foulons, que nous travaillons, de ces plantes que nous utilisons ? Etude pratique plutôt que théorique. Oui, étudions et faisons observer à l'enfant la vie qui l'entourne ! Et puis l'économie et l'ordre, afin que les enfants contractent au moins à l'école des habitudes qu'ils ne peuvent acquérir ailleurs, souventes fois, hélas !

II.—A l'école primaire, l'enfant doit recevoir une formation intégrale, dit-on souvent, et c'est vrai. Mais si l'on entend par là que l'enfant ne doit s'en tenir qu'à l'étude des notions élémentaires, est-ce suffisant ? Ne doit-il pas plutôt se développer dans des conditions qui, tout en nourrissant son intelligence, mettent en valeur ses autres aptitudes, ses autres dispositions naturelles ?

L'enfant est un être animé. On cultive l'esprit, mais le corps..... ? Si nous négligeons celui-ci pour ne nous occuper que de celui-là, ne brisons-nous pas l'équilibre de la nature ? Dieu n'a établi qu'une seule école : la famille. Et quelle différence entre l'œuvre de Dieu et l'image que l'homme s'efforce de reproduire : l'école ! Puisque nous ne sommes que des imitateurs, efforçons-nous d'imiter la famille dans l'école.

Concevons-nous un père ou une mère de famille se contentant de n'enseigner que de l'histoire, de la géographie, de la grammaire, etc., à ses enfants ? Non. On cultiverait tout l'être.

Il n'entre pas dans mon intention, dans cet exposé sommaire, d'étudier s'il ne vaudrait pas mieux laisser à l'école : l'instruction proprement dite et à la famille : l'éducation. Ceci m'entraînerait trop loin.

De là donc étude et travail manuel : à la petite école, le jardin scolaire et quelques observations pratiques sur les êtres et les choses que l'enfant connaît déjà ; à l'école modèle, la salle d'ateliers en plus.

C'est surcharger le programme ? Non. C'est l'enseignement concret par excellence qui vient au secours de l'enseignement par ailleurs trop abstrait, quoi qu'on fasse. Pourquoi nous effrayer du travail manuel en classe ? Il est une partie essentielle de la bonne éducation ; il offre mille moyens de développer les facultés perceptives, "celles qui permettent à l'enfant de saisir ce qui l'environne, de l'attirer en lui, de se l'approprier, comme l'exprime M. Edmond Holmes, dans son livre : "Ce qui est et ce qui pourrait être."

Et d'ailleurs n'est-ce pas là cette lacune que l'on sent dans notre enseignement et qu'on ne s'explique pas encore ? Une enquête a été faite il n'y a pas bien longtemps pour chercher les raisons qui empêchent de parcourir en six ans les six années du cours primaire intermédiaire, par exemple, et qu'il faut généralement huit et plus. Le programme est-il réellement trop chargé ? ou le personnel enseignant manque-t-il de compétence ? Ec l'on se divise là-dessus. Ne croyez-vous pas que si l'on intercalait dans ces six années deux années de travaux manuels, l'on solutionnerait le problème posé ? La nourriture intellectuelle tout comme la nourriture corporelle n'a-t-elle pas besoin d'être digérée ? Dans les six années en a-t-on tenu suffisamment compte ? D'ailleurs, à vouloir suivre les développements d'une intelligence trop vive, ne s'expose-t-on pas aux pires des catastrophes ? Les exemples sont nombreux. En tout il faut de la mesure. Et quel est le meilleur moyen d'aider à cette digestion intellectuelle ? c'est-à-dire de donner à l'esprit le temps de mûrir, d'approfondir les connaissances reçues ? N'est-ce pas en donnant un peu de travail manuel ?

C'est un grand problème. Est-ce possible en pratique ? Je pose des principes, et, ne l'oublions pas, ce sont des sujets d'étude placés devant cette convention.

III.—En général nos écoles sont-elles assez vivantes ? Je n'ai posé cette question qui, avec les deux précédentes, n'en forme en réalité qu'une seule, simplement comme un progrès que nous devons nous efforcer de réaliser maintenant. Si c'est le vœu de la convention, nous prions le gouvernement ou les commissions scolaires d'ornez leurs écoles de tableaux représentant des scènes et personnages historiques, scènes champêtres faisant aimer la vie agricole, de cartes en relief, d'établir un petit musée, etc.

IV.—Cette question est vague et le secrétaire regrette de ne pas avoir précisé davantage sa pensée. Pour donner à la petite école sa pleine valeur, ne faudrait-il pas d'abord travailler à créer un esprit paroissial très puissant en faveur de l'instruction au moyen des conférences publiques ? Les sujets ne manquent pas : le but de l'instruction, devoirs des parents envers les institutrices, les enfants, la fréquentation scolaire, la maison d'école, le mobilier, la tenue de l'école et de l'emplacement, etc., etc. Ces conférences seraient données par l'Inspecteur ou organisées par lui.

V.—Comment une institutrice peut-elle exiger de ses élèves un travail soigné, propre, si elle-même n'a pas l'habitude d'une bonne écriture, si elle n'en connaît pas les principes, si en un mot son travail est négligé. L'école est un lieu de formation et l'élève doit y prendre des habitudes d'ordre dans le travail.

Les questions VI, VII et VIII sont assez explicites par elles-mêmes.

Le secrétaire espère que la convention émettra des vœux sur chacun de ces points.

M. l'Inspecteur Lefebvre donne lecture du mémoire qu'il a préparé sur ces sujets.

Ce mémoire est en double et une copie sera envoyée au Surintendant et l'original demeurera dans les archives. *L'Enseignement primaire* le publiera ; c'est un travail pédagogique intéressant.

Le mémoire de M. l'Inspecteur Primeau est soumis à l'assemblée.

DEUXIÈME SÉANCE

Septembre 3, à 2 h. :—M. le président annonce que la cérémonie du dévoilement du monument Hébert, le premier colon du Canada, aura lieu à 3 h. et que cette démonstration sera

suivie d'un hommage à Marie Rollet, épouse de Louis Hébert, la première institutrice du pays, et qu'il convient que les Inspecteurs assistent en corps à ces deux fêtes. Il ajoute que la dernière cérémonie aura lieu sur le terrain de l'Exposition, ce qui permettra en même temps d'étudier les progrès de l'agriculture et de l'industrie.

Cette deuxième séance est ajournée au lendemain, à 9½ h.

TROISIÈME SÉANCE.

Septembre 4, à 9½ h. a. m. :—A l'ouverture de cette troisième séance, M. le président fait remarquer la présence de M. l'Inspecteur Taylor, représentant les inspecteurs protestants pour discuter la question du traitement que reçoivent les inspecteurs d'écoles.

Avec la permission de l'assemblée, cette question a préséance.

En général, les inspecteurs considèrent que leur traitement n'est pas en rapport avec leur profession, qui est avant tout une profession d'études.

Pour remplir efficacement les fonctions importantes de sa charge, l'inspecteur est obligé de se tenir au courant des meilleures méthodes pédagogiques, du progrès de l'instruction publique dans les autres pays. Dans son district, il doit montrer de l'initiative et diriger l'œuvre par excellence : l'éducation, dans la vraie voie du progrès. Ajoutons à cela : visites aux écoles, deux fois par année, conférences aux institutrices, aux commissions scolaires, examens des livres des secrétaires-trésoriers, rapports aux gouvernements sur chaque école, sur chaque municipalité et enfin compilation des statistiques scolaires et rapport général. Tout ce travail est long et demande des connaissances et une expérience d'une certaine valeur.

Sur proposition de M. l'Inspecteur A. B. Charbonneau, secondé par M. l'Inspecteur Hébert.

Il est résolu :

Qu'un comité composé des Officiers de l'Association, du Rév. Ernest Taylor, représentant les inspecteurs protestants, de MM. Pagé, Turcotte, du proposeur et du second soit formé pour rencontrer les honorables Ministres et leur présenter le mémoire suivant.

Note du secrétaire :—Ce mémoire ne peut être rendu public avant d'être soumis aux autorités.

La résolution demandant une augmentation de traitement a été proposée par le Rév. Ernest Taylor, secondé par M. l'Inspecteur C.-J. Miller.

QUATRIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE

Septembre 4, à 2 h., p. m. :—Du consentement de la convention, les sujets d'études sont définitivement remis à la prochaine convention, afin de permettre aux Inspecteurs d'entendre MM. Miller, Magnan, Simard, Lavoie et Marquis, sur des questions concernant la présente année scolaire.

M. Miller, Secrétaire du département de l'Instruction publique, désire profiter de la circonstance pour faire connaître le travail du département au sujet des vœux du congrès tenu en septembre 1917. Ces vœux ont été d'abord soumis au Comité catholique du Conseil de l'Instruction et plusieurs ont été approuvés, puis au secrétariat provincial où ils sont sous considération. Une nouvelle redistribution des listes de prix a été faite à cause des changements nombreux opérés dans les différents districts. M. le Secrétaire du département croit que cette liste sera plus équitable. La valeur des livres est moindre, mais le gouvernement comme les individus souffre de la grande guerre.

M. C.-J. Magnan, Inspecteur général, est invité par le président à donner quelques explications sur la dernière circulaire du Surintendant aux inspecteurs concernant la prochaine conférence, le recensement scolaire, etc., etc.

M. C.-J. Simard, sous-secrétaire de la province, désire profiter de cette convention pour demander aux inspecteurs une attention spéciale à l'enseignement donné dans les petites écoles. Que cet enseignement soit pratique : que l'enfant qui n'a fréquenté que l'école primaire ait le goût de la lecture, qu'il soit capable de composer une lettre passable, de faire un calcul pratique et connaître son pays. Les élèves de nos écoles modèles devraient être capables d'entrer tout de suite à l'école technique, à l'école d'agriculture. Les directeurs de ces institutions constatent que les élèves de sixième année ne sont pas assez forts en français et en arithmétique surtout pour suivre les cours de première année et qu'ils sont obligés de leur faire la classe, ce qui n'est pas dans leur programme.

M. le sous-secrétaire se demande pourquoi des académies commerciales dans des centres ruraux agricoles comme il en existe malheureusement trop dans la province. On est surpris ensuite si le gouvernement hésite à subventionner ce genre de maison. Il compte sur le travail des inspecteurs pour répandre de bonnes idées dans le peuple.

M. Simard conseille aux inspecteurs d'être bien précis dans leur demande d'une augmentation de traitement. Il est bien sympathique.

Puis le président présente M. Marquis, le chef du Bureau des Statistiques, un ancien confrère.

M. Marquis remercie les inspecteurs d'écoles de l'aide qu'ils lui ont donnée au sujet du recensement agricole. Le même travail sera demandé au personnel enseignant au printemps ; il témoigne sa satisfaction des résultats obtenus malgré la conscription, l'enregistrement national, etc. Il donne d'intéressants détails sur le fonctionnement de ce service, qui se développe de plus en plus grâce au concours généreux du personnel enseignant.

L'œuvre des jardins scolaires est l'objet d'une attention spéciale. Les inspecteurs auront à donner des conférences sur ce sujet comme les années dernières. M. Lavoie, le chef du service de l'horticulture, se met à leur entière disposition pour donner à cette œuvre la meilleure propagande possible. Les conseils à point de M. l'horticulteur en chef créent un vif intérêt et seront d'une grande utilité aux inspecteurs.

ELECTIONS

MM. les Insp. Maltais et Chartrand sont nommés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président honoraire (sans vote) :—M. C.-J. Magnan, Inspecteur général, Québec.

Président-actif :—M. L.-P. Goulet, Québec.

Vice-président :—M. C.-J. Miller, Montréal.

Secrétaire-Trésorier :—M. J.-Edouard Boily, Roberval.

Directeurs :—MM. L.-N. Levesque, Roxton-Falls ; A.-M. Filteau, Beauport ; J.-E. Lefebvre, Vaudreuil.

REMERCIEMENTS

M. l'Inspecteur Curot propose, secondé par M. l'inspecteur Hébert :

Que cette association exprime ses remerciements à l'honorable Secrétaire de la province pour l'indemnité allouée aux inspecteurs d'écoles, qui ont assisté à cette convention.

Et à l'honorable Ministre des Travaux publics pour l'usage de la salle.

Adopté.

M. l'inspecteur Turcotte propose, secondé par M. l'inspecteur Cuddihy :

Que cette Association exprime à Monsieur le Surintendant ses plus sincères remerciements pour le gracieux envoi d'un exemplaire de " Au service de mon pays ", par M. C.-J. Magnan, à chacun des inspecteurs d'écoles ;

Qu'elle lui offre aussi ses félicitations pour l'honneur qu'il a reçu du gouvernement français, la décoration d'officier de la Légion d'honneur.

Adopté.

Proposé par monsieur l'inspecteur Dubeau, secondé par monsieur l'inspecteur Marien :

Que des remerciements soient également offerts à M. C.-J. Magnan pour l'intérêt qu'il nous a témoigné durant cette convention, en assistant à toutes nos délibérations et en nous aidant de ses conseils éclairés ;

Que cette association lui offre aussi ses félicitations pour l'honneur qui lui a été conféré par S.S. Benoit XV en le créant Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire le Grand. Adopté.

Proposé par M. l'Inspecteur A.-M. Filteau, secondé par M. l'Inspecteur Longtin,

Résolu que le secrétaire soit autorisé à écrire à la commission de l'Exposition provinciale pour la remercier de sa magnifique réception et lui exprimer tout l'intérêt qu'ils ont pris à visiter l'Exposition.

CONDOLÉANCES

Proposé par monsieur l'Inspecteur Paquin, secondé par monsieur l'Inspecteur L.-M. Filteau :

L'Association des Inspecteurs d'Écoles a appris avec regret le deuil qui a frappé si douloureusement le confrère Litalien dans la perte de sa digne épouse. Elle le prie d'accepter ses plus vives sympathies. Adopté.

LIEU DE LA PROCHAINE CONVENTION.

M. l'Inspecteur Miller, le nouveau vice-président de l'Association, remercie d'abord les confrères de la confiance qu'on avait mise en lui, puis il exprime le vœu que la prochaine convention soit tenue à Montréal.

Et la convention est ajournée.

J.-EDOUARD BOILY,
Secrétaire.

Roberval, le 30 septembre 1918.

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION DE SEPTEMBRE 1918.

Séance du 25 septembre 1918.
(Avant-midi.)

PRÉSENTS :—L'honorable Cyrille-F. Delage, surintendant de l'Instruction publique, président ; Messieurs les évêques de Chicoutimi, de Sherbrooke, de Nicolet, de St-Hyacinthe, de Haileybury, Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-St-Laurent ; Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, représentant Son Eminence le cardinal Bégin ; M. l'abbé E. Chartier, secrétaire général de l'Université Laval, à Montréal, représentant Mgr l'archevêque de Montréal ; Mgr J.-O. Routhier, vicaire-général, représentant Mgr l'évêque de Rimouski ; Mgr F.-X. Ross, vicaire-général, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa ; Mgr J.-C. Dorais, vicaire-général, représentant Mgr l'évêque de Valleyfield ; M. l'abbé Auguste Lelaidier, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières ; M. l'abbé Francis McQuaid, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown ; Mgr Eustache Dugas, vicaire-général, représentant Mgr l'évêque de Joliette ; Mgr Zéphirin Lorrain, vicaire-général, représentant Mgr l'évêque de Pembroke ; l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Jules-Edouard Prévost, M. John Ahern, M. Hyacinthe-A. Fortier, M. Ernest

Lapointe, l'honorable juge Wilfrid Mercier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lettres de Son Eminence le cardinal Bégin, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque de Rimouski, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de Charlottetown, de Mgr l'évêque de Joliette, de Mgr l'évêque de Pembroke, déléguant respectivement Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, M. l'abbé E. Chartier, Mgr J.-O. Routhier, Mgr F.-X. Ross, Mgr J.-C. Dorais, M. l'abbé Auguste Lelaidier, M. l'abbé Francis McQuaid, Mgr Eustache Dugas et Mgr Zéphirin Lorrain, pour les représenter à la présente session du Comité.

Le secrétaire donne lecture de deux arrêtés ministériels, en date du 13 septembre 1918, le premier nommant l'honorable juge Wilfrid Mercier membre du Conseil de l'Instruction publique, et le second nommant de nouveau Mgr Th.-G. Rouleau membre adjoint du Comité catholique, pour un autre terme de trois ans.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Il est unanimement résolu, sur proposition de l'honorable juge Robidoux, appuyé par Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, d'inscrire au procès-verbal la résolution suivante : "Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a appris avec regret la mort de sir Horace Archambault, l'un de ses membres qui fut un ami dévoué de l'Instruction et de l'éducation et qui, par sa haute intelligence, sa profonde connaissance du droit et l'éclat avec lequel il a exercé les fonctions de juge en chef de la province de Québec, s'est placé au premier rang parmi les hommes qui font l'honneur de notre race."

A la demande de Mgr Labrecque, le Comité prend tout de suite communication d'une lettre de la révérende Sœur Ste-Anne-Marie, de la Congrégation de Notre-Dame, demandant que le Bureau central des examinateurs catholiques soit autorisé à faire subir les examens à la Baie-St-Paul, comté de Charlevoix, non seulement pour les diplômes élémentaire et modèle, mais aussi pour le diplôme académique. Cette demande est accordée et le Comité recommande que l'article 80 de ses règlements soit amendé de nouveau en conséquence.

Le Comité ne croit pas devoir accorder la demande qui lui est faite d'autoriser le Bureau d'examineurs à faire subir les examens pour diplômes à la Malbaie, comté de Charlevoix.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport suivant :

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES.

Séance du 24 septembre 1918.

PRÉSENTS :—Mgr Brunault, président *pro-tem*, l'honorable juge Robidoux, l'honorable Dr Guerin, l'honorable Hector Champagne, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois, M. le Surintendant de l'Instruction publique et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis :

- 1.—"History of Canada, Intermediate Course", by C.-S. Viator.—Recommandé.
- 2.—"School Arithmetic, Elementary Course", by E. Robert, C.S.V.—Recommandé.
- 3.—"School Arithmetic, Intermediate Course", by E. Robert, C.S.V.—Recommandé.
- 4.—"Le Livre des enfants—troisième partie.—Lecture, grammaire, rédaction", par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.—Recommandé.
- 5.—"Lecture à haute voix—3e et 4e année", par les mêmes.—Recommandé.

- 6.—"Lecture à haute voix—5e et 6e année", par les mêmes.—Recommandé.
- 7.—"Cours d'histoire ancienne—8e année", par les mêmes.—Recommandé.
- 8.—"Abrégé d'histoire des Etats-Unis", par les mêmes.—Recommandé.
- 9.—"Eléments de géométrie théorique et pratique", par les Frères de l'Instruction chrétienne.—Recommandé.
- 10.—"Eléments d algèbre", par les Frères de l'Instruction chrétienne.—Recommandé.
- 11.—"Notions de trigonométrie pratique", par les Frères de l'Instruction chrétienne.—Recommandé.
- 12.—"Arithmetic, Superior Course", a revised edition of the treatise on Commercial Arithmetic, by the Brothers of the Christian Schools.—Recommandé.
- 13.—"De la Salle Readers—Phonic Primer", part first, by the Brothers of the Christian Schools.—Recommandé.
- 14.—"La Rédaction française"—5e, 6e, 7e et 8e année, par les Frères du Sacré-Cœur.—Recommandé.
- 15.—"Série de Tableaux de lecture", par les Frères du Sacré-Cœur.—Recommandé.
- 16.—"La Tuberculose—Maladie contagieuse, évitable, curable"—par le Dr L.-F. Dubé.—Recommandé comme livre de renseignements pour le maître.

(Signé) † J.-S. HERMANN,
Evêque de Nicole.,
Président *pro-tem*.

Ce rapport est approuvé, l'honorable juge Martineau dissident.

Le secrétaire ayant donné lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Valleyfield par laquelle il offre sa démission comme membre du sous-comité des livres de classe le Comité catholique espère que Mgr Emard voudra bien continuer à faire partie de ce sous-comité, et il prie M. le Surintendant de lui communiquer ce désir.

Le Comité prend connaissance du procès-verbal suivant de la trente-quatrième session du Bureau d'examineurs pour les aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles, tenue à Québec, à l'École normale Laval, les 20, 21, 22 et 23 août 1918:

PRÉSENTS : Mgr Th.-G. Rouleau, président, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, l'honorable juge F.-X. Drouin, M. John Ahern, M. C.-J. Magnan, M. J.-N. Perrault et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et approuvé.

A la séance du 20 août, les membres du Bureau, après avoir constaté qu'un seul aspirant se présente cette année, adoptent les questions et problèmes d'examen qui suivent :

SUJET DE COMPOSITION

L'article 225, paragraphe 2, des Règlements du Comité catholique dit : "Lors de la première visite (celle que l'inspecteur est tenu de faire l'automne) faire (l'inspecteur), sous la direction du Surintendant de l'Instruction publique, une conférence pédagogique aux instituteurs et aux institutrices de son district d'inspection, pour leur rappeler leurs devoirs et leur signaler les défauts qu'ils auront pu constater au cours de leur inspection dans la tenue de leurs écoles."

Faites une conférence pour rappeler les principaux devoirs des instituteurs et des institutrices et signaler les principaux défauts qui se rencontrent communément dans la tenue des écoles.

PÉDAGOGIE

1. Quel mode d'enseignement les Règlements du Comité catholique recommandent-ils, dans les écoles dirigées par un seul maître? Dites comment doit fonctionner ce mode.

2. Que demande, de la part du maître, la leçon orale pour qu'elle produise tous ses fruits?

3. Etes-vous en faveur du travail scolaire à domicile pour les élèves? Motivez votre opinion.

THÈME ANGLAIS

"Leccure à haute voix", par l'abbé Lagacé.—Page 25, le premier paragraphe.—12 lignes

VERSION ANGLAISE

"Modern History", by Fredet.—Page 182, le paragraphe commençant par les mots : "In the west of Europe."—14 lignes.

LOI ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES

1. D'où provient le fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire?
2. Quelles sont les conditions requises pour avoir droit à une pension?
3. Comment sont perçues les taxes scolaires?
4. Devant quel tribunal sont portés les appels des décisions des commissaires d'écoles?
5. Quels sont les principaux devoirs des élèves?

GÉOGRAPHIE

1. Nommez les divisions territoriales concernant l'administration civile au Canada. Comment est organisée l'instruction publique dans la province de Québec.

2. Nommez les quatre grands versants du Canada. A quels versants appartient nt les cours d'eau suivants : Le St-Jean, le Richelieu, le Churchill, le McKenzie, le Fraser?

3. Que comprend la géographie économique d'un pays? Dans quelle partie du Canada trouve-t-on de la houille? Nommez les trois pays avec lesquels le Canada fait le plus de commerce.

4. Que sont et où sont situés : Chicago, Gibraltar, Bab-el-Mandeb, Madagascar, Alexandrie, Honolulu, Manille, Buenos-Ayres, Messine, Karpathes?

5. Dans quels fleuves, océan, mers et détroits naviguerait-on pour aller de Montréal à Belgrade, capitale de la Serbie?

HISTOIRES

1. Que fit Talon pour la colonisation de la Nouvelle-France et quel système fut mis en vigueur pour la promouvoir?

2. Racontez brièvement l'histoire de Montcalm au Canada.

3. Que devons-nous à Carleton, à Dorchester?

4. Racontez brièvement l'histoire de l'insurrection de 1837 dans le Bas-Canada.

5. Qui étaient et dans quels siècles vivaient Saint-Louis, Henri VIII, Louis XVI, Richard Cœur de Lion, Napoléon?

ARITHMÉTIQUE

1. $(12\frac{5}{8} - 8.75) \times 4.35 + (6\frac{3}{8} \times 1\frac{2}{5}) = ?$ (Réponse en nombres décimaux.)

2. Si à un certain nombre on ajoute $2\frac{1}{3}$, qu'on re-ranche de la somme $\frac{3}{4}$, qu'on multiplie le reste par $5\frac{2}{5}$ et qu'on divise le produit par $12\frac{7}{7}$, le quotient égalera $10\frac{1}{4}$. Quel est le nombre? (Réponse en nombre décimaux à un dix-millionième près).

3. (a) $\frac{2}{3}$ sont 15% de quel nombre? (b) $\frac{2}{3}$ sont combien pour cent de $\frac{2}{3}$? (c) Trouvez 14 $2\frac{7}{7}\%$ de $\frac{2}{3}$? (Réponse de (c) en fraction ordinaire).

4. En vendant du drap à \$1.26 la verge je gagne \$0.11 de plus que ce que je perdrais en le vendant à \$1.05 la verge; quel serait mon bénéfice si je vendais 800 verges de ce drap à \$1.40 la verge?—Quel serait mon bénéfice pour cent?

5. Si les $\frac{2}{3}$ du capital d'A égalent les $\frac{3}{4}$ de celui de B, que les $\frac{2}{3}$ de celui de B égalent les $\frac{3}{5}$ de celui de C et que la somme des intérêts des capitaux des trois, à 6%, pour 4 ans, 8 mois, sont de \$16310, quel est le capital d'A?

ALGÈBRE

1. Trouvez les facteurs de : (I) $ac - 16a^3c^3$;

(II) $x^2 - x - 42$;

(III) $x^3 - y^3$.

2. A résoudre : $anx - bnx + c = en - bnx + x + d$.

$$\left\{ \begin{array}{l} \frac{x+y}{18} + \frac{x-y}{6} = 0 \\ \frac{x+y}{9} + \frac{x-y}{6} = 1 \end{array} \right.$$

3. A résoudre :

$$\left\{ \begin{array}{l} \frac{x+y}{9} + \frac{x-y}{6} = 1 \end{array} \right.$$

4. Calculez les intérêts composés de \$75.00 pour 120 ans, à $4\frac{1}{2}\%$. (Se servir des tables de logarithmes.)

5. Démontrer que la différence entre le carré d'un nombre de deux chiffres et le carré du nombre obtenu en changeant les chiffres de place est égale à 99 fois la différence entre les carrés des chiffres.

6. Trouvez une progression géométrique de 5 termes ; la raison est égale au $\frac{1}{3}$ du premier terme, et la somme des deux premiers termes est 60.

GÉOMÉTRIE

1. Combien faut-il de verges de tapis de $\frac{3}{4}$ de verge de largeur, pour couvrir le plancher d'une chambre qui a 22 pieds 6 pouces de long et 20 pieds de large, s'il y a une perte de 1 pied par laise en appareillant le tapis ?

2. La surface d'un hexagone régulier, dont le côté a 12 pouces, est de 374.12 pouces carrés ; trouvez la surface d'un hexagone semblable dont le côté a 2 pouces.

3. De A un point extérieur au cercle dont le centre est O on tire une tangente au point P. AO et AP ont respectivement 25 pouces et 24 pouces ; quelle est la surface du cercle ?

4. Dans un tuyau cylindrique de 2.4 pouces de diamètre intérieur, l'eau coule à raison de 80 pieds par minute ; comoiën de minutes et de secondes ce tuyau mettrait-il à remplir un réservoir dont la contenance est de 560 livres d'eau ? (Note.—1 pied cube d'eau pèse 1000 onces.)

5. Un cylindre solide en cuivre a 16 pouces de hauteur et 2 pieds de diamètre ; quel est le rayon d'une sphère en cuivre de même poids que le cylindre ?

DESSIN

Dessinez, tel que vous le voyez, le billard qui est devant vous.

PHILOSOPHIE (oralement)

1. Définition de la philosophie.

2. Qu'est-ce qu'une idée intuitive ?

3. Qu'est-ce que le raisonnement ?

4. Quels sont les éléments de l'autorité ?

5. Qu'entendez-vous par un livre authentique ?

SCIENCES NATURELLES (oralement)

1. Quelle est l'influence de la lumière du soleil dans la nature ?

2. Quelles actions exerce l'eau dans la nature ?

3. Quels sont les foyers principaux de chaleur dans la nature ?

4. Electricité :—Notions, propriétés, usages principaux.

AGRICULTURE (oralement)

1. Quels sont les principaux travaux que comprend l'assainissement d'un terrain agricole ?

2. Qu'appelle-t-on amendements en agriculture ? Quels sont les principaux amendements ?

3. Nommez les principaux engrais commerciaux.
4. Quand doit-on labourer les terres au Canada? Pourquoi?
5. Qu'est-ce que l'assolement? Comment se divisent les plantes culturales, relativement à l'assolement?
6. Nommez les quatre différentes parties d'une plante, d'une fleur?

LECTURE EXPLIQUÉE ET LITTÉRATURE

1. Lecture à haute voix : "Le coche et la mouche". (Lafontaine).
2. Littérature :
 - (1) Compte-rendu oral de la fable ci-dessus.
 - (2) Indiquez le dénouement dans cette fable.
 - (3) Dans quel ordre sont disposés les verbes dans le 5^{ème} vers?
 - (4) A quel proverbe les quatre derniers vers de la fable ont-ils donné naissance?
 - (5) Pourquoi supprime-t-on l'article dans le 4^{ème} vers?

Les 21, 22 et 23 août 1918, M. Irénée Jolin subit les examens sur les matières qui précèdent et il conserve les notes suivantes :

Composition.....	5	points	Algèbre.....	5.5	points
Pédagogie.....	5.8	"	Histoire.....	3	"
Thème anglais.....	4	"	Lecture française.....	4	"
Version anglaise.....	5	"	Lecture anglaise.....	3	"
Loi et règlements scolaires.....	5	"	Littérature.....	5	"
Géographie.....	4	"	Agriculture.....	6	"
Arithmétique.....	5.4	"	Sciences et philosophie.....	5	"
Géométrie.....	4.8	"	Dessin.....	4.5	"

Soit un total de 75 points sur 96 points alloués, ce qui fait une moyenne de 4.68 points.

En conséquence, M. Irénée Jolin a droit au diplôme d'aspirant inspecteur d'écoles avec la note "Bien", et ce diplôme lui est décerné.

Avant de se séparer, les membres du Bureau adoptent la résolution suivante, sur proposition de Mgr Rouleau, appuyé par l'honorable juge Drouin : " Le Comité chargé d'examiner les candidats à l'inspection des écoles a appris avec joie que M. Chs-Joseph Magnan, membre de ce comité et inspecteur général des écoles, a été créé par Notre Saint-Père le pape Benoît XV, Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, et félicite cordialement le nouveau Commandeur "

(Signé) Mgr TH.-G. ROULEAU, *ptre*,
Président.

Il est donné lecture du rapport suivant :

RAPPORT DU BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES.

Le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous soumettre son rapport pour l'année 1917-18, conformément aux prescriptions de l'article 113 des règlements du Comité catholique.

Le Bureau s'est réuni deux fois, à Québec, dans le courant de cette année : la première fois, le 16 avril 1918, et la seconde fois, les 1 et 2 août dernier.

A leur réunion du 16 avril, les membres du Bureau se sont occupés de l'organisation générale des examens de l'année courante, du choix des examinateurs-délégués chargés de la surveillance des aspirants et des aspirantes aux diplômes, et de la préparation des questions et

problèmes à être soumis aux candidats aux brevets d'écoles élémentaire, modèle et académique. Les questions et problèmes adoptés sont annexés au présent rapport.

Le 1er et le 2 août dernier, les membres du Bureau ont procédé à la revision de la correction des épreuves d'examen qui avaient toutes été corrigées pendant le mois de juillet, et à l'octroi des diplômes aux candidats qui avaient conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les règlements.

Les examens ont duré quatre jours, comme d'habitude, du 25 au 28 juin inclusivement, et ils ont eu lieu dans les trente-deux localités mentionnées à l'article 80 des règlements du Comité catholique. Vous n'ignorez pas que, partout, les aspirants subissent les examens le même jour et à la même heure pour chaque matière du programme. Quatre-vingt-douze examinateurs-délégués, rétribués par le Bureau, ont été chargés de la surveillance des candidats et le Bureau est heureux de pouvoir déclarer que ces délégués, presque tous choisis parmi les inspecteurs d'écoles et les membres du corps enseignant, ont rempli consciencieusement et efficacement les devoirs importants qui leur ont été confiés.

2,803 aspirants et aspirantes ont été admis aux examens après s'être conformés fidèlement aux prescriptions des règlements ; c'est 200 de plus que l'année dernière.

Les 2,803 candidats, 289 hommes, dont 188 religieux appartenant à diverses communautés enseignantes, et 2,514 femmes, dont 83 religieuses de plusieurs communautés, se répartissent comme suit :

1,236 (51 hommes et 1,185 femmes) pour le brevet d'école élémentaire ;
1,216 (141 hommes et 1,075 femmes) pour le brevet d'école modèle ;
351 (97 hommes et 254 femmes) pour le diplôme d'école académique.

2,070 ont passé leurs examens avec succès, savoir :

950 pour le brevet élémentaire (38 aspirants et 912 aspirantes) ;
852 pour le brevet modèle (99 aspirants et 753 aspirantes) ;
278 pour le brevet d'académie (62 aspirants et 216 aspirantes).

733 n'ont pas réussi à obtenir leurs diplômes, savoir :

286 pour le diplôme élémentaire (14 aspirants et 272 aspirantes) ;
364 pour le diplôme modèle (42 aspirants et 322 aspirantes) ;
83 pour le diplôme académique (35 aspirants et 48 aspirantes).

Ce qui donne les résultats suivants :

Pour le brevet élémentaire, 77% ont réussi et 23% ont échoué ;

Pour le brevet modèle, 70% ont réussi et 30% ont échoué ;

Pour le brevet d'académie, 77% ont réussi et 23% ont échoué.

Résultat général : 74% de tous les candidats ont obtenu des diplômes et 26% ont été refusés.

Les notes générales de l'examen pour chacune des matières du programme peuvent se résumer comme suit :

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Prière et catéchisme	Très bien	Bien	Bien.
Lecture française	Bien	Très bien	Très bien.
Lecture latine	Bien	Bien	Très bien.
Grammaire française et analyse	Très bien	Bien	Très bien.
Dictée française	Bien	Bien	Bien.
Ecriture	Faible	Faible	Faible.
Préceptes de littérature	Bien	Bien	Très bien.
Composition française	Bien	Bien	Bien.
Histoire Sainte	Bien		

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Histoire Sainte et de l'Eglise.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.
Histoire du Canada.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.
Géographie.....	Passable.....	Faible.....	Passable.
Instruction civique.....	Assez bien.....	Assez bien.....	Faible.
Arithmétique.....	Très bien.....	Bien.....	Bien.
Calcul mental.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.
Toisé.....	Bien.....	Bien.....	Bien.
Géométrie.....	Bien.....	Bien.....	Passable.
Comptabilité.....	Passable.....	Très bien.....	Très bien.
Pédagogie.....	Bien.....	Très bien.....	Excellent.
Agriculture.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.
Sciences naturelles :			
Zoologie et botanique.....	Bien.....	Bien.....	Bien.....
Zoologie, botanique et cosmographie.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.
Bienséances.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.
Dessin.....	Assez bien.....	Bien.....	Bien.
Histoire de France.....	Bien.....	Bien.....	Bien.
Histoire d'Angleterre.....	Bien.....	Assez bien.....	Bien.
Histoire des Etat-Unis.....	Assez bien.....	Bien.....	Très bien.
Histoire ancienne.....	Bien.....	Bien.....	Bien.
Algèbre.....	Bien.....	Bien.....	Bien.
Trigonométrie.....	Bien.....	Bien.....	Assez bien.
Physique.....	Bien.....	Bien.....	Bien.
Cosmographie.....	Bien.....	Bien.....	Bien.
Philosophie.....	Bien.....	Bien.....	Assez bien.
Langue anglaise (pour les candidats de langue anglaise).			
Grammaire anglaise.....	Bien.....	Bien.....	Bien.
Dictée anglaise.....	Très bien.....	Bien.....	Très bien.
Composition anglaise.....	Faible.....	Bien.....	Bien.
Littérature anglaise.....	Bien.....	Bien.....	Bien.
Langue anglaise (pour les candidats de langue française).			
Grammaire anglaise.....	Assez bien.....	Assez bien.....	Passable.
Dictée anglaise.....	Bien.....	Bien.....	Faible.
Composition anglaise.....	Mal.....	Mal.....	Mal.

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirants et aspirantes, les matières dont la note moyenne, dans le tableau qui précède, n'atteint pas au moins "bien".

Les épreuves sur les diverses matières, au nombre de près de soixante-cinq mille (65,000), ont toutes été corrigées avec soin par les membres du Bureau pendant les cinq semaines qui ont suivi la date des examens, et le secrétaire a pu terminer l'enregistrement des notes assez tôt pour permettre au Bureau de se réunir le 1er août, comme nous l'avons dit précédemment, pour la collation des diplômes. Le 6 du mois d'août suivant, les aspirants qui ont échoué avaient reçu un avis les informant du résultat de leur examen, et, le 14 du même mois, tous les diplômes étaient faits et expédiés aux candidats heureux. C'est vous dire que le Bureau central continue à expédier ses travaux très considérables avec toute la célérité possible et, nous l'espérons, de manière à vous donner entière satisfaction.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,
(Signé) I. LINDSAY, ptre chanoine.

Président.
J.-N. MILLER,
Secrétaire.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Nicolet, la question soumise par les commissaires d'écoles de la ville de Drummondville relativement à la fréquentation obligatoire de l'école par les enfants de 7 à 14 ans, est remise à la prochaine session.

Une requête de M. Ernest-H. Decelles, au sujet de l'hygiène oculaire dans les écoles, ayant été soumise, le Comité croit ne devoir prendre aucune action à ce sujet.

Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, propose, appuyé par Mgr Th.-G. Rouleau, que M. Gustave Gagnon soit nommé professeur titulaire de l'école normale Laval.—Adopté.

Le comité ayant pris communication d'un "Mémoire sur l'uniformité des livres à Montréal", présenté par le Supérieur provincial des Frères de l'Instruction chrétienne, demandant au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, en résumé, de vouloir bien engager la commission scolaire catholique de la cité de Montréal à maintenir le principe, pour les congrégations religieuses, de se servir des livres qu'elles ont composés pour leur usage, pourvu qu'ils aient reçu l'approbation officielle, il est proposé par l'honorable juge Martineau : "Que ce comité, croyant qu'il y avait lieu d'établir l'uniformité des livres dans la commission scolaire de Montréal, telle que décrétée par la loi dont on se plaint, déclare ne pouvoir concourir dans la demande".

L'honorable M. Champagne, appuyé par l'honorable Dr Guerin, propose en amendement : "Que tous les mots après "que" dans la motion qui précède soient retranchés et remplacés par les suivants : "le Comité catholique ne juge pas à propos d'accéder à la demande maintenant soumise".

Il est proposé en sous-amendement par l'honorable juge Tellier, appuyé par M. Ernest Lapointe : "Que tous les mots après "que" dans l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants : "cette demande reste sur la table jusqu'à la prochaine séance et que, d'ici là, M. le Surintendant soit prié d'en donner connaissance à la commission scolaire catholique de la cité de Montréal."

L'honorable M. Champagne ayant, avec le consentement du comité, retiré son amendement, l'honorable juge Martineau consent à retirer sa motion, et le sous-amendement de l'honorable juge Tellier reste seul comme motion principale et est adoptée à l'unanimité.

Séance du 25 septembre 1918.
(Après-midi)

PRÉSENTS : L'honorable Cyr.-F. Delage, Surintendant, président ; Mgr l'évêque de Sherbrooke ; Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, Mgr l'évêque de Haileybury, Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-St-Laurent, Mgr P.-E. Roy, M. l'abbé E. Chartier, Mgr J.-O. Routhier, Mgr F.-X. Ross, Mgr J.-C. Dorais, M. l'abbé Auguste Lelaidier, M. l'abbé Francis McQuaid, Mgr Eustache Dugas, Mgr Z. Lorrain, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Jules-Edouard Prévost, M. John Ahern, M. Hyacinthe-A. Fortier, M. Ernest Lapointe, l'honorable juge Wilfrid Mercier, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

L'honorable M. Delage annonce au Comité que sir Herbert Ames, de Montréal, représentant le Ministre des Finances du Canada, désire avoir une entrevue avec le Comité catholique sur un projet de grande importance dont la nature ne lui a pas été dévoilée.

Le Comité s'étant rendu avec plaisir à la demande qui vient de lui être faite, sir Herbert Ames est admis dans la salle des délibérations du Comité catholique, et M. le président lui souhaite la bienvenue.

Sir Herbert Ames, s'exprimant en français, déclare qu'il s'agit d'une campagne à l'effet d'assurer le succès des emprunts que le Gouvernement d'Ottawa se propose de faire pour les fins de la présente guerre. Il convient, dit-il, de faire comprendre à toute la population de notre pays, et particulièrement à la jeunesse scolaire, la nécessité de contribuer à ces emprunts dans toute la mesure possible à chacun. Pour obtenir ce résultat auprès des élèves de nos écoles, M. Ames expose que le Gouvernement, s'inspirant d'un système actuellement en vigueur avec beaucoup de succès aux Etats-Unis, avait l'intention d'émettre des bons de guerre pour la minime somme de \$5.00, acheteables au moyen de *timbres d'épargne* et de *timbres d'économie de guerre* (*War Saving Stamps*), lesquels pourraient être acquis par les élèves des écoles ou par toute autre personne dont l'état de fortune ne permettrait pas de souscrire à des emprunts plus considérables.

Pour arriver à un résultat satisfaisant, il est nécessaire, ajoute M. Ames, de faire une campagne active auprès des maîtres et des élèves de nos écoles. A cette fin, un projet de brochure, que sir Herbert Ames remet au Comité, a été préparé pour distribution dans toutes les écoles, le Comité catholique devant se charger de le faire traduire en français et de le modifier comme il jugerait à propos de le faire.

L'honorable juge Tellier offre à sir Herbert Ames ses remerciements et ceux des autres membres du Comité catholique pour les explications qui viennent de leur être communiquées et qui sont propres à jeter de la lumière sur un sujet de si haut intérêt public. Il croit pouvoir donner l'assurance que la campagne d'éducation en faveur de l'économie et des prêts à l'Etat a toutes les sympathies du Comité catholique et que celui-ci lui donnera son concours le plus efficace possible.

Sir Herbert Ames s'étant retiré, le Comité délibère sur la question qui vient de lui être soumise, et il est unanimement résolu, sur proposition de M. Chs-Edouard Prévost, appuyé par l'honorable juge Martineau : "Que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique approuve l'idée de la vente dans nos écoles des *timbres d'épargne* et des *timbres d'économie* favorisant le prochain emprunt populaire qui suivra l'emprunt de la Victoire, "et il charge M. le Surintendant de l'Instruction de recommander cette œuvre dans les écoles "de notre Province, au moyen d'une lettre-circulaire."

Le Comité ayant pris communication d'une requête des professeurs laïcs des écoles normales de filles de la Province, par laquelle ils demandent que leurs traitements annuels soient augmentés, il est unanimement résolu, sur proposition de Mgr P.-E. Roy, appuyé par M. H.-A. Fortier : "Que ce Comité recommande au Gouvernement d'augmenter les "traitements des professeurs laïcs des écoles normales de filles, sans préjudice aux allocations "payées annuellement pour le maintien de ces écoles normales, et il réitère sa recommandation du 26 septembre 1917, concernant le traitement des professeurs ordinaires des "écoles normales Laval et Jacques-Cartier."

Le titre d'école modèle est décerné aux institutions suivantes :

- Comité d'Arthabaska.—Notre Dame du St-Rosaire, modèle mixte. Arr. No 1.
 " de Châteauguay.—Howick, modèle mixte, Arr. No 1.
 " " Compton.—Emberton, modèle mixte, Arr. No 1.
 " " " Martinville, village, modèle mixte, Arr. No 1.
 " " Drummond.—Wickham-Ouest, modèle mixte, Arr. No 1.
 " " Frontenac.—Spaulding (St-Charles), modèle mixte, Arr. No 1.
 " " " —Woburn, modèle mixte, Arr. No 1.
 " " Gaspé.—Chandler, modèle mixte, Arr. No 1.
 " " Jacques-Cartier.—La Présentation de la Ste-Vierge-Marie, modèle mixte, Arr. No 1.
 " " " " —Très-St-Sacrement, modèle garçons, Arr. No 1.
 " " " " — " " " " modèle filles, Arr. No 1.
 " " " " —Pointe-Claire, ville, modèle garçons, Arr. No 1.
 " " " " —St-Laurent, village, modèle garçons, Arr. No 1.

- " " Matane.—I ac-au-Saumon, village, modèle mixte, Arr. No 1.
 " " Témiscouata.—St-Honoré, modèle mixte, Arr. No 1.
 " " Témiscamingue.—Amos, modèle mixte, Arr. No 1.
 " " Terrebonne.—St-Sauveur, modèle mixte, Arr. No 1.
 Montréal, cité.—*District Nord*.—Ecole Dollard, 2619, rue St-Urbain, école de garçons.
 " " — " —Ecole Ste-Cécile, 3101, de Gaspé, école de garçons.
 " " — " —Ecole St-Gérard-d'Youville, 4021, Drolet, école de garç.
 " " — " —Ecole St-Jean-de-la-Croix, 21, St-Zotique, école de garç.
 " " — " —Ecole St-Nicolas-d'Ahuntsic, 6301, rue Laverdure, école de garçons.
 " " — " —Académie Marguerite-Marie, 6354, rue Laverdure, école de filles.
 " " — " —Ecole Ste-Madeleine, 45, Ave Chambord, école mixte.
 " " — " —Ecole St-Joseph de Cartierville, 5, rue des Serres, école de filles.
 " " — " —Ecole Laurier, 405, rue Laurier-Est, école de filles.
 " " — " —Ecole Marie-Anne, 2950, St-Dominique, école mixte.
 " " — " —Ecole St-Arsène, 3276, rue Christophe-Colomb, école de filles.

Le titre d'académie est décerné aux écoles qui suivent :

Comté de Bagot.—Upton, village, modèle couvent, école indépendante.

" " Champlain.—Grand'Mère, école de garçons.

" " Chicoutimi.—Jonquière, village, école de garçons.

" " — " —Jonquière, village, école de filles.

" " Iberville.—Henryville, modèle couvent, école indépendante.

" " Jacques-Cartier.—La Présentation de la Ste-Vierge-Marie, couvent indépendant.

" " — " —Ste-Anne-de-Bellevue, modèle garçons.

" " Lac-St-Jean.—Roberval, modèle couvent, indépendante.

" " L'Islet.—St-Jean-Port-Joli, modèle couvent.

Montréal, cité.—*District Nord*.—Ecole St-Joseph-de-Cartierville, 3, rue Des Serres, école de garçons.

" " — " —Ecole St-Denis, 1490, rue St-André, école de garçons.

" " — " —Ecole St-Louis, 23, rue Fairmount, école de garçons.

" " — " —St-Michael's Academy, rue Boucher, modèle garçons.

" " — " —Académie Boulevard, 95, Boulevard St-Joseph, école de filles.

" " — " —Ecole I.emoyne, 2280, Christophe-Colomb, école de filles.

" " — " —Ecole Ste-Cécile, 3101, de Gaspé, école mixte.

" " — " —Académie St-Georges, 2551, Waverly, école de filles.

" " — " —Ecole St-Joseph-de-Bordeaux, modèle filles.

Cité de Québec.—Académie Filiol, école de garçons, indépendante.

" " —Académie St-Patrice, école de garçons.

Comté de Westmount.—St-Léon-de-Westmount, académie St-Léon, garçons.

" " — " —St-Léon-de-Westmount, académie St-Paul, filles.

Le Comité distribue le fonds de l'Education supérieure, ainsi que celui des municipalités pauvres, et la séance est ajournée au premier mercredi du mois de février 1919.

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

PARTIE PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

" LE PATER " OU " ORAISON DOMINICALE " (1)

SECONDE PARTIE

LES TROIS DEMANDES QUI REGARDENT DIEU

Les trois demandes qui regardent directement Dieu sont celles-ci :

1^o QUE VOTRE NOM SOIT SANCTIFIÉ ;

2^o QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE ;

3^o QUE VOTRE VOLONTÉ SOIT FAITE SUR LA TERRE COMME AU CIEL.

Et elles correspondent à cette première partie du grand précepte de l'amour : "Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit et de toutes vos forces."

I. QUE VOTRE NOM SOIT SANCTIFIÉ

Par cette parole nous demandons, non pas que le nom de Dieu soit saint, comme s'il ne l'était pas déjà, mais qu'il soit connu saint parmi les hommes ; qu'il soit estimé, honoré, aimé, béni sur la terre comme il l'est dans le ciel, où l'on chantera éternellement qu'il est saint en lui-même, en ses desseins, en ses œuvres : Saint, saint, saint est le Seigneur.

Pour sanctifier le nom de notre Père comme nous le devons, il faut d'abord le glorifier en nous-mêmes par notre fidélité, notre culte, nos louanges, conformément à cette parole : "Soyez saints, comme je suis saint."

"Si quelqu'un parle, dit l'apôtre saint Pierre, que ce soit des dicours de Dieu ; si

quelqu'un exerce quelque ministère, qu'il l'exerce comme par la vertu que Dieu donne, afin qu'en tout ce que vous faites Dieu soit glorifié."

Il faut ensuite désirer que tous les hommes louent le Seigneur et le servent avec amour : que les *infidèles* sortent des ténèbres où ils sont ensevelis, et soient appelés à la lumière de l'Évangile ; que les *hérétiques* renoncent à leurs erreurs et soumettent leur esprit au joug de la foi ; que les *schismatiques* cessent de se révolter contre l'autorité légitime ; que les *pêcheurs* se convertissent ; que les *justes* persévèrent dans la justice ; que toute langue bénisse le Seigneur dans tous les pays de l'univers.

Mais nos désirs ne doivent pas être stériles : nous devons travailler par nos prières, nos bonnes œuvres et nos aumônes à propager la foi chrétienne, et nous réjouir quand les autres travaillent avec succès à la gloire de Dieu.

Il faut enfin protester solennellement contre la détestable habitude du blasphème, si répandue, hélas ! dans notre siècle. Unis tous ensemble devant notre Père, que le blasphème outrage directement, nous nous efforcerons de compenser par nos hommages les attaques des impies ; et comme pour l'empêcher d'entendre leurs insultes, nous crierons tous d'un même cœur et d'une même voix : *O notre Père, que votre nom soit sanctifié, loué, béni, adoré, aimé au ciel et sur la terre !*

CHANOINE J. M. A.

(1) Voir l'Enseignement Primaire de novembre 1918.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

Pays natal

On demandait à un voyageur quel était le plus beau pays du monde. Il répondit : « Rien ne m'a paru si beau que les arbres de mon pauvre village et les vieux murs de notre petite maison. J'ai vu bien des fleurs magnifiques ; mais nulle fleur ne m'a paru aussi belle que le simple œillet arrosé par ma mère. »

EXERCICES.—1. Dictée, puis faire relever tous les noms et indiquer s'ils sont du singulier ou du pluriel.

2. D'après vous, quel est le plus beau pays ? Dites pourquoi.

3. Former la famille du mot *pays*.

4. Construire avec les mots, *mère, maire, mer* une phrase qui les explique.

II

L'eau potable.

L'eau potable doit être limpide, incolore, inodore, fraîche ; elle doit contenir en dissolution de l'air qui la rend digestive, et des sels calcaires. Les eaux trop calcaires sont lourdes et indigestes. L'eau destinée à l'alimentation ne doit pas renfermer de matières organiques, débris d'animaux ou de végétaux. Lorsqu'on fait de l'eau son unique boisson, il faut la faire passer dans un bon filtre ou, mieux encore, si elle est suspecte, la faire bouillir.

EXERCICES.—Rappeler les qualités de l'eau potable.—Quelle précaution doit prendre celui qui fait de l'eau sa boisson habituelle ?—Pourquoi faut-il faire bouillir l'eau suspecte ?

Trop, peu, assez, mieux, copier et analyser ces mots.

Règles et remarques sur l'accord des qualificatifs. Parmi ces qualificatifs, quels sont ceux qui sont employés comme épithètes, comme attributs ?

Donner le sens des adjectifs *calcaire, indigeste, suspecte*.—Qu'entend-on par *matières organiques* ?—Qu'est-ce qu'un *filtre* ?

RÉCITATION

SOUHAITS DE FÊTE OU DE NOUVEL AN

Une petite fille à sa mère

Si Dieu m'avait fait naître rose,
Dès l'aube où j'aurais pu fleurir,
J'eusse voulu que ton doigt se pose
Sur ma tige pour la cueillir....

S'il m'avait fait naître fauvette,
Dès l'aurore j'aurais, pour toi,
Entonné mon hymne de fête,
Et le soir, dormi sous ton toit...

Mais Dieu me fit petite fille,
Je vais prier pour ton bonheur ;
Que Jésus, dans ton œil qui brille,
M'épargne d'entrevoir un pleur !...
(LES FÊTES DE L'ENFANCE),

REDACTION

UN ENFANT A SA MAMAN,

Chère maman,

Je voudrais savoir chanter comme un rossignol pour t'éveiller doucement ce matin. Je ne sais qu'un chant et je te le répète sans crainte de te lasser : « Je t'aime et je veux t'aimer toujours de plus en plus. »

AUTRE

Bébé aime bien sa maman chérie, il lui souhaite une bonne année, il l'embrasse bien fort, puis....., tout bas....., il lui demande sa petite éternelle.

UNE PETITE FILLE A SA MAMAN,

Ma petite maman chérie,

Bonne année ! Embrassons-nous bien fort, et puis, laisse-moi te dire un secret : Je te promets d'être, pendant cette nouvelle année, bien sage, bien obéissante, pour te prouver que je t'aime autant que la plus tendre des petites filles peut aimer sa maman.

(LES FÊTES DE L'ENFANCE).

COURS MOYEN

DICTÉES

I

La charité

La *charité* ne consiste pas seulement à secourir les *pauvres*, mais à ne vouloir et à ne faire à ses *semblables* que du bien, et à leur en faire le plus possible en toute occasion. Elle est bonne, *attentive*, indulgente, elle aime et se fait aimer. Elle préside à toutes les actions du bon chrétien et lui procure deux choses *essentielles* au bonheur, le contentement de soi-même et l'estime *publique*.

La charité *concilie* parfaitement l'amour de soi, l'amour des siens avec l'amour de la patrie, avec l'amour du genre *humain*. Rien n'est plus conciliant que la charité, parce qu'elle est toujours prête à faire des sacrifices au bien. Elle a du *baume* pour toutes les blessures, des consolations pour toutes les douleurs.

EXERCICES ET ANALYSES.—*Charité*: indiquer un adjectif dérivé ? (charitable). Dans le langage actuel des ennemis du christianisme, ce beau nom de charité a été remplacé par ce mot: *l'altruisme*, du mot latin *alter*, qui veut dire l'autre; l'altruisme n'est plus la charité, c'est plutôt un instinct qui nous porte à traiter les autres comme nous voudrions être traités nous-mêmes.—*Pauvres*: est-il employé ici comme nom ou comme adjectif ? Quelle est la fonction de ce mot dans la phrase ?—*Ses semblables*: pourquoi écrivez-vous *ses* et non pas *ces* ? Indiquer un synonyme de semblable ? (prochain).—*Attentive*: quel est le masculin de cet adjectif ?—*Elle aime et se fait aimer*: faire l'analyse de cette petite phrase.—*Essentielles*: adjectif dérivé d'*essence*, ce qui constitue le fond même d'une chose, ce sans quoi elle ne pourrait exister; *essentielles* est donc synonyme d'indispensables.—*Publique*: indiquer quelques autres adjectifs formant leur féminin de la même manière.—*Concilie*: de là, conciliation, réconciliation, etc., également avec un *c*.—*Humain*: de quel nom cet adjectif est-il dérivé ? (homme).—*Baume*: est ici pris au figuré; c'est-à-dire qu'une personne charitable s'applique à soulager tous ceux qui sont dans l'affliction.

Faire l'analyse grammaticale de cette phrase:
La charité concilie parfaitement, etc.

II

LETTRE D'UN PÈRE A SON FILS

Ta lettre *m'a* fait beaucoup de plaisir ; elle est fort sagement écrite, et c'est la meilleure et la plus agréable marque que *tu* aies pu *me* donner de ta guérison ; mais ne *te* presse pas encore de retourner à l'étude ; *je* te conseille de ne lire que des choses *qui* *te* fassent plaisir ; mais ne *te* donne pas trop de peine jusqu'à ce que le médecin *qui* *l'a* traité *te* donne la permission de recommencer ton travail. Présente mes amitiés à ton professeur et tâche qu'*il* ne se repente point de toutes les peines qu'*il* a prises pour *toi*. J'espère que *j'*aurai bientôt le plaisir de *te* revoir.

RACINE.

EXERCICES.—Relever tous les pronoms et les classer: *me, elle, tu, te, je, se, etc.* (personnels).—*ce* (démonstratif).—*qui, que* (relatifs ou conjonctifs).—S'appliquer à faire distinguer les personnes: *je, me*, première personne; pluriel ?—*tu, te*, deuxième personne; pluriel ?—*il, elle, se, ce*, troisième personne; pluriel ?—Faire écrire de nouveau cette lettre, en supposant que Racine ne tutoie pas son fils: *Votre lettre m'a fait, etc.*—Analyser oralement chaque verbe et son sujet: *a fait*, son sujet est *lettre*; *est écrite*, verbe, le sujet est *elle*; *fassent*, verbe, le sujet est *qui, etc.*—Soulignez de deux traits les adjectifs. Rendez compte de leur accord et faites-les passer par le genre et le nombre dont ils sont susceptibles, avec exemples à l'appui: la meilleure marque (les meilleurs exemples, les meilleurs conseils, les meilleures pêches),—la plus agréable (les plus agréables leçons, e plus agréable enfant, les jeux les plus agréables).

III

LA JEUNE FILLE.

Antiope est douce, simple et sage. Ses mains ne méprisent point le travail ; elle prévoit de loin et pourvoit à tout. Elle est à toute heure occupée et ne s'embarrasse jamais, parce qu'elle fait chaque chose à propos. Le bon ordre de la maison de son père est sa gloire ; elle en est plus avide que de sa beauté. Quoiqu'elle ait soin de tout, et qu'elle soit chargée de corriger, de refuser, d'épargner, choses qui font haïr presque toutes les femmes, elle s'est rendue aimable à toute la maison ; c'est qu'on ne trouve en

elle ni passion, ni entêtement, ni légèreté, ni humeur. D'un seul regard elle se fait entendre et on craint de lui déplaire. FENELON.

RÉCITATION

AUTOUR DE LA LAMPE

Se retrouver autour de la lampe, le soir,
Tous ensemble, penchés sur les pages d'un livre;
Oùir les bruits légers que l'ombre fait pleuvoir,
Et le crépitement des vitres, sous le givre!..

Oublier les chagrins, les maux et les soucis
Qu'ontasse sur nos jours, cette vie éphémère;
Sourire de se voir l'un près de l'autre assis,
Tous ensemble, ô mes sœurs, ô mon père, ô ma mère!.

Relire avec amour ces vieux livres fanés,
Pendant que, près de nous, l'heure se sauve et
Former un cercle étroit de fronts illuminés;
Par l'éclair de l'idée et le feu de la lampe!.....

A cet instant paisible où le jour est éteint,
Où la clarté du ciel agonise et se pâme,
Revivre, dans nos cœurs, un beau rêve lointain,
Et voir l'aube d'amour renaître dans notre âme!..

O vrai bonheur! Venir comme autrefois, s'asseoir,
A la place d'antan, chaude et familière!
Se retrouver autour de la lampe, le soir,
Tous ensemble, ô mes sœurs, ô mon père, ô ma mère!..

BLANCHE LAMONTAGNE.

(Par nos Champs et nos Rives).

RÉDACTION

LETTRE A UN GRAND-PÈRE OU A UNE GRAND-MÈRE

Bonne année à tous ceux que j'aime!
C'est le cri qui s'échappe de ma bouche et de mon cœur au premier jour du nouvel an; c'est la prière que j'adresse à l'Enfant Jésus, puisque c'est Lui seul qui peut exaucer mes vœux et mes désirs, en donnant la joie et le bonheur à tous ceux qui me sont chers. C'est vous dire que vous avez une large part de mes souhaits, grand-papa et grand-maman chéris, car vous savez quelle grande place vous occupez dans le cœur de votre petite-fille. Soyez heureux pendant cette année et pendant beaucoup d'autres encore! C'est le résumé de mes vœux. Veuillez les agréer avec votre indulgence habituelle et croyez à l'affection de

votre petite-fille,

CÉCILE.

COURS SUÉPRIEUR

DICTÉES.

I

CIMETIÈRES DE CAMPAGNE.

Les anciens n'ont point eu de lieux de sépulture plus agréables que nos *cimetières* de campagne : des prairies, des champs, des eaux, des bois, une riante *perspective*, *mariaient* leurs simples images avec les tombeaux des labourers. On aimait à voir le *gros if* qui ne *végétait* plus que par son écorce. les pommiers du *presbytère*, le haut gazon, les peupliers, l'ormeau des morts, et le buis, et les petites croix de consolation et de grâce. Au milieu des paisibles monuments, le *temple villageois* élevait sa tour surmontée de l'*emblème rustique de la vigilance*. On n'entendait dans ces lieux que le chant du *rouge-gorge* et le bruit des brebis qui brouaient l'herbe de la tombe de leur ancien *pasteur*.

Les sentiers qui traversaient l'*enclos béni* aboutissaient à l'église ou à la maison du curé : ils étaient tracés par le pauvre et le pèlerin, qui allaient prier le *Dieu des miracles*, ou demander le pain de l'aumône à l'*homme de l'Evangile* : l'indifférent ou le riche ne passait point sur ces tombeaux.

CHATEAUBRIAND.

EXPLICATIONS.—*Cimetières*: lieux où l'on enterre les morts. Le mot *cimetière* vient d'un mot grec *koimad*, qui signifie dormir. Le *cimetière* est le lieu où l'on dort son dernier sommeil.—*Perspective*: aspect que divers objets vus de loin ont par rapport au lieu d'où on les regarde.—*Mariaient*: ce verbe signifie proprement "unir par le mariage"; au figuré, comme ici, il signifie allier, joindre, unir intimement. Ce verbe prend deux à aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif. Nous mariions, que vous mariiez.—*If*: arbre toujours vert.—*Végétait*: croissait et se nourrissait. Ce verbe prend un accent grave sur l'e devant une syllabe muette: je végété.—*Presbytère*: maison destinée au curé dans une paroisse. Le *temple villageois*: l'église du village.—*L'emblème*: le symbole.—*L'emblème rustique de la vigilance*: le coq qui, habituellement, surmonte la pointe du clocher des églises.—*Rouge-gorge*: petit oiseau à bec fin qui a la gorge et la poitrine rouges et qui est très familier. Au pluriel, on écrit des rouges-gorges.—*Pasteur*, berger.—*L'enclos béni*: le cimetière qui recevait une bénédiction particulière. Le *Dieu des miracles*: le Dieu qui fait des miracles, des choses merveilleuses, surnaturelles.—*L'homme de l'Evangile*: le curé, qui prêche l'Evangile.

II

FAIS AUX AUTRES LE BIEN QU'ON T'A FAIT

Personne qui ne connaisse ce délicieux chapitre de la Bible, où le fils de Tobie, prêt à entreprendre un long et périlleux voyage, trouve sur la place publique un jeune homme bien fait, *les reins ceints* pour la route, et qui s'offre à lui comme conducteur. Eh bien ! je le crois fermement, chacun de nous, s'il remonte le cours de sa vie, se convaincra que, quelque profession qu'il ait exercée, quelque rang qu'il ait occupé, quelque épreuve qu'il ait traversée, presque toujours à l'instant critique, il a vu une main, il a entendu une voix qui lui a indiqué la route, et souvent même s'est offerte à l'y diriger. Le tout est de reconnaître cette voix, de suivre cette main, et, une fois le service reçu, de rendre à votre tour. Certes, bien profonde est cette maxime : Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même ; mais non moins efficace celle qui dit : Fais aux autres le bien qu'on t'a fait. Le bienfaiteur n'a pas moins à gagner que l'obligé. *L'aide qu'on donne devient parfois l'aide qu'on reçoit.*

QUESTION.—1. Que signifie l'expression : *Les reins ceints* ?

2. Conjuguer le verbe *se convaincre* au futur et au conditionnel.

3. Analyser grammaticalement : *Le bien qu'on t'a fait.*

4. Analyser logiquement la dernière phrase de la dictée.

III

DE LA VÉRITABLE DISTINCTION.

Les véritables grâces ne dépendent point d'une parure vaine et affectée. Il est vrai qu'on peut chercher la propreté, la proportion et la bienséance dans les habits nécessaires pour couvrir nos corps, mais, après tout, ces étoffes qui nous couvrent et qui peuvent être commodes et agréables, ne peuvent jamais être des ornements qui donnent une vraie beauté. Je voudrais même faire voir aux jeunes filles la noble simplicité qui paraît dans les statues et dans les autres figures qui nous restent des femmes grecques et romaines ! elles y verraient combien des cheveux notés négligemment, des draperies pleines et flottantes à longs plis sont

agréables et majestueux. Il serait bon même qu'elles entendissent parler les peintres et les autres gens qui ont ce goût exquis de l'antiquité. Si peu que leur esprit s'élevât au-dessus de la préoccupation des modes, elles auraient bientôt un grand mépris pour leurs frisures, si éloignées du naturel, et pour les habits d'une figure trop façonnée. Je sais bien qu'il ne faut pas souhaiter qu'elles prennent l'extérieur antique, il y aurait de l'extravagance à le vouloir ; mais elles pourraient, sans aucune singularité, prendre le goût de cette simplicité d'habits si noble, si gracieuse ; elles satisferaient à la mode comme à une servitude fâcheuse, et elles ne lui donneraient que ce qu'elles ne pourraient lui refuser.

FÉNELON, *De l'éducation des filles.*

RÉCITATION

LE LION ET LE MOUCHERON

Va-t'en, *chétif* insecte, *excrément* de la terre !

C'est en ces mots que le lion

Parlait un jour au moucheron.

L'autre lui déclara la guerre.

Penses-tu, lui dit-il, que ton titre de roi

Me fasse peur ni me soucie ?

Un bœuf est plus puissant que toi :

Je le mène à ma fantasia.

A peine il achevait ces mots,

Que lui même il *sonna la charge*,

Fut le trompette et le héros.

Dans l'abord il se met au large,

Puis prend son temps, fond sur le cou

Du lion, qu'il rend presque fou.

Le quadrupède écume, et son œil étincelle :

Il rugit. On se cache, on tremble à l'environ :

Et cette alarme universelle

Est l'ouvrage d'un moucheron.

Un *avorton* de mouche en cent lieux le

[harcelle]

Tantôt pique l'échine, et tantôt le museau,

Tantôt entre au fond du naseau.

La rage alors se trouve à son faite montée.

L'invisible ennemi triomphe, et rit de voir

Qu'il n'est griffe ni dent en la bête irritée

Qui de la mettre en sang ne fasse son devoir.

Le malheureux lion se déchire lui-même.

Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs.

Bat l'air qui n'en peut mais ; et sa fureur

[extrême]

Le fatigue, l'abat : le voilà sur les dents.
L'insecte du combat se retire avec gloire :
Comme il sonna la charge, il sonne la victoire,
Va partout l'annoncer, et rencontre en

[chemin
L'embuscade d'une araignée :

Il y rencontre aussi sa fin.

Quelle chose par là nous peut être enseignée ?
J'en vois deux, dont l'une est qu'entre nos

[ennemis],

Les plus à craindre sont souvent les plus petits ;

L'autre, qu'aux grands périls tel a pu se

[soustraire

Qui péricule pour la moindre affaire.

LA FONTAINE.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—*Chétif*, faible, misérable, adjectif.—*Excrément*, terme de mépris. Ce qui sort du corps de l'homme ou des animaux. *Ni me soucie*, phrase elliptique, rendue obligatoire par le vers.—*Sonna la charge*, se lancer au combat, commencer l'attaque.—*A l'environ*, pour autour de lui, phrase un peu hasardée et qui n'est pas à imiter. *Avorton*, homme ou animal qui n'a pas acquis ses proportions naturelles.

COMPOSITION

SUJET. Dans une lettre que vous écrivez à un ami, vous lui direz ce que vous préférez de la vie à la campagne ou à la ville. Vous donnez les raisons de votre choix.

Mon cher ami,

Je m'empresse de répondre à la lettre par laquelle tu me demandes si le séjour que j'ai fait auprès de toi, en septembre dernier, ne m'a pas porté à préférer la vie de la ville à celle de la campagne.

La manière dont j'ai été reçu dans ta famille et les agréments que tu m'as procurés seraient bien de nature à me déterminer à choisir cette vie de citadin, si je devais toujours vivre auprès de toi. Mais je suis né à la campagne, mes parents l'habitent ; ils y ont leurs habitudes qui sont devenues les miennes ; je m'y trouve heureux, ma santé s'y fortifie et les occupations auxquelles je vais me livrer en quittant l'école me plaisent d'ailleurs beaucoup.

A la ville, je pourrais, avec du travail, devenir quoi ? petit employé, commis dans un magasin, ouvrier dans un atelier. Je gagnerais deux ou trois fois plus qu'à la campagne, mais je dépenserais dans la même proportion. Tout en ville est plus cher qu'ici, le logement, l'entretien, les plaisirs qu'on y prend. Sur dix qui s'y rendent, croyant à faire fortune, deux réussissent, trois végètent et les cinq autres sont malheureux.

Voilà, mon cher ami, les principales raisons qui me font préférer la culture du champ de mon père, où l'on respire un air pur, aux exhalaisons malfaisantes de l'atelier ; la bonne tenue de notre jardin, l'élevage de notre bétail, l'éducation de nos abeilles et nos arbres fruitiers, à la vente du drap et du coton jaune dans un magasin de nouveautés ou à celle du poivre et du sel chez un épicier.

Me blâmeras-tu ? Je ne le crois pas, si j'en juge par le plaisir que tu paraissais éprouver au milieu de nos campagnes en octobre dernier.

Tout à toi de cœur,

JEAN-BAPTISTE.

A PROPOS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

M. J.-P. LaBarre, l'un des Directeurs généraux de la commission scolaire catholique de Montréal, a annoncé qu'il continuera dans le *Devoir* la polémique Lamarche-Maurice, lorsque la cessation de la grippe permettra la rouverture des classes.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Un père dit à son fils: Chaque fois que tu seras le premier de ta classe, je te donnerai \$0.25, mais chaque fois que tu ne seras pas le premier, tu me rendras \$0.75. Après 25 compositions, le père doit à son fils \$2.25. Combien de fois le fils a-t-il été premier ?

Solution : Si le fils avait été 25 fois premier, son père lui aurait dû $\$0.25 \times 25 = \6.25 .

$\$6.25 - \$2.25 = \$4.00$, ce que le fils a perdu en tout.

A chaque fois que le fils n'est pas premier il perd $\$0.75 + \$0.25 = \$1$.

Donc il n'a pas été premier autant de fois que \$1 est contenu dans \$4, c'est-à-dire $4 \div 1 = 4$ fois.

Donc il a été premier $25 - 4 = 21$ fois. *Rép.*

Autrement : Si le fils n'avait pas été premier en tout il aurait dû à son père $\$0.75 \times 25 = \18.75 . Mais c'est le père qui doit \$2.25 au fils, ce qui fait une différence totale de $\$18.75 + \$2.25 = \$21$.

$\$21 \div \$1 = 21$, il a été premier 21 fois. *Rép.*

2. Que devient un produit lorsqu'on multiplie le multiplicande par 8 et le multiplicateur par 2 ?

Solution : Soit 1 le multiplicande et 1 le multiplicateur le produit est $1 \times 1 = 1$.

Le multiplicande $1 \times 8 = 8$;

Le multiplicateur $1 \times 2 = 2$;

$2 \times 8 = 16$;

Le 1er produit est 1; le dernier 16, donc le produit devient 16 fois plus grand. *Rép.*

3. Un bassin contient 527136 gallons. Combien faudra-t-il de temps à deux robinets pour le remplir si le premier donne 780 gallons dans 15 minutes et le second 3024 gallons dans 36 minutes ?

Solution : $780 \div 15 = 52$ gallons dans 1 minute.

$3024 \div 36 = 84$ gallons dans 1 minute.

$52 + 84 = 136$ gallons dans 1 minute.

$527136 \div 136 = 3876$ minutes.

$3876 \div 60 = 64$ heures, 36 minutes.

$64 \div 24 = 2$ jours, 16 heures.

2 jours, 16 heures, 36 minutes. *Rép.*

4. Combien de fois pourrait-on ôter le nombre 842 de 2375489 ?

Solution : $2375489 \div 842 = 2821$ et il reste 207. *Rép.*

5. Un ouvrier gagne \$3.75 par jour. Si ses dépenses sont de \$1.84 par jour et qu'il travaille 306 jours par année, que lui restera-t-il de son salaire à la fin de l'année ?

Solution : $\$3.75 \times 306 = \1147.50 , ce qu'il gagne dans l'année,
 $\$1.84 \times 365 = \671.60 , ce qu'il dépense dans l'année.

$\$1147.50 - \$671.60 = \$475.90$, ce qui lui reste à la fin de l'année.

6. Un marchand a vendu au détail 974 verges d'étoffe dont 348 verges pour \$1543.52 et le reste à \$7.85 la verge. Sur ce marché il a gagné \$2.25 par verge. A quel prix par verge avait-il acheté cette étoffe ?

Solution : $974 - 348 = 626$ verges, le reste.

$\$7.85 \times 626 = \4914.10 , ce que rapporte la vente du reste.

$\$1543.52 + \$4914.10 = \$6547.62$, ce que rapporte la vente de toute la quantité, 974 verges.

$\$2.25 \times 974 = \2191.50 , le gain total.

$\$6547.62 - \$2191.50 = \$4266.12$, le coût total.

$\$4266.12 \div 974 = \4.38 . Le coût d'une verge. *Rép.*

7. Pour 18 ballots de 72 pièces contenant chacune 12 mouchoirs, on a payé \$7872 d'achat, \$120 de transport, \$51.20 de droits et \$12.80 d'emballage. Quel sera le bénéfice, si l'on vend chaque mouchoir \$0.75 ?

Solution : $18 \times 72 \times 12 = 15552$ mouchoirs.

$\$0.75 \times 15552 = \11664 , ce que rapporte la vente des 15552 mouchoirs.

$\$7872 + 120 + \$51.20 + \$12.80 = \8056 , le coût total des 15552 mouchoirs.

$\$11664 - \$8056 = \$3608$, le bénéfice. *Rép.*

8. Un entrepreneur a un certain nombre d'ouvriers à payer. S'il donne par jour \$3.25 à chacun, il gagne \$108 sur leur travail, et s'il donne \$4.50 par jour, il perd \$72. Combien a-t-il d'ouvriers et que reçoit-il chaque jour pour leur travail ?

Solution : En passant de \$3.25 à \$4.50 par jour, la somme payée par jour augmente de \$1.25 et le bénéfice de \$108 disparaît et est remplacé par une perte de \$72, ce qui fait une différence de $\$108 + \$72 = \$180$.

$\$180 \div \$1.25 = 144$ ouvriers. *Rép.*

$\$108 \div 144 = \0.75 , le bénéfice sur chaque ouvrier.

$\$3.25 + \$0.75 = \$4$. Ce qu'il reçoit chaque jour pour le travail d'un ouvrier. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. On a payé \$33.60 pour creuser les $\frac{7}{19}$ d'un fossé. Que payera-t-on pour en creuser les $\frac{17}{57}$?

Solution : $\frac{7}{19} = \$33.60$

$$\frac{19}{19} = 33.60 \times \frac{19}{7}$$

$$\frac{17}{57} = 33.60 \times \frac{19}{7} \times \frac{17}{57} = \text{en simplifiant à } \$1.60 \times 17 = \$27.20. \text{ Rép.}$$

2. La farine de blé absorbe pendant le pétrissage les $\frac{20}{50}$ de son poids d'eau. Une partie de cette eau s'évapore pendant la cuisson, de sorte que 29 livres de pâte ne donne que 25 livres de pain. D'après cela, combien faut-il de farine pour 790 livres de pain ?

Solution : $\frac{790}{25} \times 29 = \frac{158}{5} \times 29 =$ le nombre de livres de pâte.

$\frac{50}{50}$ de livre de farine + $\frac{20}{50}$ de livre d'eau = $\frac{70}{50}$ de livre de pâte.

$\frac{158 \times 29}{5} \div \frac{70}{50} = \frac{158 \times 29 \times 50}{5 \times 70} =$ en simplifiant à $2 \times 29 \times 10 = 580$
livres de farine. *Rép.*

3. Peut-on réduire des fractions au même numérateur ? Exemple : $\frac{3}{4}, \frac{5}{6}, \frac{2}{9}$.

Solution : Les fractions $\frac{3}{4}, \frac{5}{6}, \frac{2}{9}$, changées en d'autres fractions ayant le même numérateur deviennent :

$$\frac{30}{40}, \frac{30}{36}, \frac{30}{135}$$

On peut, comme on voit, changer ces fractions en d'autres fractions ayant le même numérateur comme on les change en d'autres fractions ayant le même dénominateur, mais cette opération n'est d'aucun usage.

4. Un terrain est divisé en deux parties inégales dont la différence est 924 arpents. Les $\frac{5}{7}$ de la première partie égalent les $\frac{8}{9}$ de la seconde. On demande le prix du terrain entier et celui de chacune des parties sachant que l'arpent vaut \$128.

Solution : $\frac{5}{7}$ de la 1ère partie = $\frac{8}{9}$ de la 2de.

$\frac{7}{7}$ de la 1ère partie = $\frac{8}{9} \times \frac{7}{5} = \frac{56}{45}$ de la 2de.

$\frac{45}{45}$ de la 2de = la 2de partie

$\frac{56}{45}$ de la 2de = la 1ère partie

$\frac{56}{45}$ de la 2de — $\frac{45}{45}$ de la 2de = $\frac{11}{45}$ de la 2de = la différence entre les deux parties = 924 arpents.

$\frac{45}{45}$ de la 2de = 924 $\times \frac{45}{11} = 84 \times 45 = 3780$ arpents, la seconde partie,

$\frac{56}{45}$ de la 2de = 924 $\times \frac{56}{11} = 84 \times 56 = 4704$ arpents, la première partie.

\$128 \times 3780 = \$483840, le prix de la 2de partie. *Rép.*

\$128 \times 4704 = \$602112, le prix de la 1ère partie. *Rép.*

\$602112 + \$483840 = \$1085952, le prix du terrain entier.

Rép.

Autre solution : Soit 40 arpents les $\frac{5}{7}$ de la 1ère partie et les $\frac{8}{9}$ de la seconde.

$\frac{5}{7}$ de la 1ère partie = 40 arpents

$\frac{7}{7}$ de la 1ère partie = 40 $\times \frac{7}{5} = 56$ arpents, la 1ère partie.

$\frac{8}{9}$ de la seconde = 40 arpents.

$\frac{9}{9}$ de la seconde = 40 $\times \frac{9}{8} = 45$ arpents, la 2de partie.

56 arpents + 45 arpents = 101 arpents le terrain entier.

La 1re partie = $\frac{56}{101}$ de tout le terrain.

La 2de partie = $\frac{45}{101}$ de tout le terrain.

$\frac{56}{101} - \frac{45}{101} = \frac{11}{101}$ de tout le terrain = la différence des parties = 924 arpents.

$\frac{11}{101}$ de tout le terrain: 924 arpents.

$\frac{101}{101}$ de tout le terrain = $924 \times \frac{101}{11} = 84 \times 101 = 8484$ arpents, tout le terrain.

$\frac{56}{101}$ de 8484 = $56 \times 84 = 4704$ arpents, la 1ère partie.

$\frac{45}{101}$ de 8484 = $45 \times 84 = 3780$ arpents, la 2de partie. Etc., etc., etc.

5. Deux commis ont touchés des salaire dont le total s'élève pour l'année à \$2400. Le premier a dépensé les $\frac{7}{9}$ de ce qu'il a gagné, le second a dépensé les $\frac{3}{5}$; de plus il leur reste ensemble \$800. On demande ce que chacun d'eux a gagné dans l'année.

Solution : \$2400 — \$800 = \$1600 ce qu'ils ont dépensé en tout.

$\frac{7}{9}$ du 1er + $\frac{3}{5}$ du second = \$1600..... (1)

$\frac{2}{9}$ du 1er + $\frac{2}{5}$ du second = \$800..... (2)

Divisant (2) par 2 on a : $\frac{1}{9}$ du 1er + $\frac{1}{5}$ du second = \$400..... (3)

Multipliant (3) par 3 on a : $\frac{3}{9}$ du 1er + $\frac{3}{5}$ du second = \$1200..... (4)

Soustrayant (4) de (1) on a : $\frac{4}{9}$ du 1er = \$400..... (5)

d'où $\frac{9}{9}$ du 1er = \$400 $\times \frac{9}{4}$ = \$900, ce que gagne le 1er. *Rép.*

\$2400 — \$900 = \$1500, ce que gagne le 2nd. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNI GÉ, POURCENTAGE, etc.

1. J'ai perdu 20% sur un placement de \$10000. Quelle somme dois-je emprunter à 4% et la placer avec ce qui me reste, à 8% pour regagner ce que j'ai perdu dans le placement primitif.

Solution : \$10000 \times 0.20 = \$2000, la perte; \$10000 — \$2000 = \$8000, ce qui reste,

\$8000 \times 0.08 = \$640, ce que rapporte le reste à 8%.

\$2000 — \$640 = \$1360, gain qu'il faut réaliser au moyen de l'emprunt.

\$0.08 — \$0.04 = \$0.04, gain sur \$1 empruntée à 4% et placée à 8%.

\$1360 \div 0.04 = \$34000, somme qu'il faut emprunter. *Rép.*

2. Combien faut-il ajouter d'eau à un mélange composé de 15 gallons de vinaigre à \$0.52 le gallon et de 13 gallons à \$0.40 le gallon pour pouvoir réaliser un bénéfice de \$5 en vendant le mélange à \$0.15 la pinte ?

Solution : $\$0.15 \times 4 = \0.60 , le prix de vente de 1 gallon du mélange.
 $\$0.52 \times 15 = \7.80

$$0.40 \times \frac{13}{28} = \frac{5.20}{13.00}$$

$\$13 +$ le gain de \$5 = \$18, prix qu'il faut vendre le mélange à \$0.60 le gallon.

$$\$18.00 \div \$0.60 = 30 \text{ gallons.}$$

$$30 - 28 = 2 \text{ gallons d'eau. } \textit{Rép.}$$

3. J'achète des obligations 4% à 75, plusieurs années plus tard je les vends à 94½. Si le placement me rapporte en tout 7½%, intérêts simples, pendant combien d'années ai-je gardé les obligations ?

Solution : $\$94\frac{1}{2} - \$75 = \$19.5$ le gain sur une obligation.

$$\$75 \times 0.075 = \$5.625, 7\frac{1}{2}\% \text{ de } \$75.$$

$\$5.625 - \$4 = \$1.625$, ce qui manque à la rente annuelle pour faire 7½%.

$$\$19.5 \div \$1.625 = 12 \text{ ans. } \textit{Rép.}$$

Preuve : $\$4 \times 12 = \48 , le revenu.

$$\$19.50 + \$48 = \$67.50, \text{ ce que rapporte une obligation.}$$

$$\$75 \times 0.075 \times 12 = \$5.625 \times 12 = \$67.50.$$

$$\$67.50 = \$67.50.$$

4. Un propriétaire emploie la neuvième partie de son avoir à acheter une maison ; avec le sixième du reste, il achète une terre ; enfin, avec ce qui lui reste encore, il fait deux parts qui sont entre elles comme 4 et 9. La première de ces parts étant placée à 6% et la seconde à 4½, il se fait un revenu annuel de \$8281.80. On demande quelles sont les sommes placées à 6% et à 4½%, la fortune entière et les prix de la maison et de la terre.

Solution : Soit \$4 la somme placée à 6%, alors \$9 sera la somme placée à 4½%.

$$\$4 \times 0.06 = \$0.24.$$

$$9 \times 0.045 = 0.405.$$

$$\$0.24 + \$0.405 = \$0.645.$$

$(\$8281.80 \div \$0.645) \times 4 = 12840 \times 4 = \51360 , la somme placée à 6%. *Rép.*

$$4 = \$51360.$$

$9 = \$51360 \times \frac{9}{4} = \$12840 \times 9 = \$115560$, la somme placée à 4½%. *Rép.*

$\$51360 + \$115560 = \$166920$, ce qui restait après l'achat de la terre.

$$\frac{5}{6} \text{ du 1er reste} = \$166920.$$

$\frac{1}{6} \text{ du 1er reste} = \$166920 \div 5 = \$33384$, le prix de la terre.

Rép.

$\frac{6}{9}$ du 1er reste = $\$33384 \times 6 = \200304 , le 1er reste.

$\frac{8}{9}$ de la somme = le 1er reste = $\$200304$.

$\frac{1}{9}$ de la somme = $\$200304 \div 8 = \25038 , le prix de la maison. *Rép.*

$\frac{9}{9}$ de la somme = $\$25038 \times 9 = \225342 , la fortune entière. *Rép.*

5. Un particulier place les $\frac{2}{9}$ de sa fortune en achat de terres qui lui rapportent 4%, les $\frac{3}{7}$ du reste sur hypothèques, au taux de 6%, et le reste en rente 5% au cours de \$90. Il se fait ainsi un revenu de \$8332.80. Quel était le capital ?

Solution : Soit \$27 le capital.

$\frac{2}{9}$ de \$27 = $2 \times 3 = \$6$, partie placée à 4%.

\$27 - \$6 = \$21, le 1er reste.

$\frac{3}{7}$ de \$21 = $3 \times 3 = \$9$, partie placée à 6%.

\$21 - \$9 = \$12, placement en rente.

\$12 \div 0.90 = \$13 $\frac{1}{3}$, la valeur de la rente achetée avec \$12.

\$6 \times 0.04 = \$0.24.

9 \times 0.06 = 0.54.

13 $\frac{1}{3}$ \times 0.05 = 0.66 $\frac{2}{3}$.

\$0.24 + \$0.54 + \$0.66 $\frac{2}{3}$ = \$1.44 $\frac{2}{3}$, le revenu produit par \$27.

\$8332.80 \div 1.44 $\frac{2}{3}$ \times 27 = (\$24998.40 \div 4.34) \times 27 =

\$5760 \times 27 = \$155520, le capital. *Rép.*

Autrement: Soit \$1 le capital.

$\frac{2}{9}$ de \$1, à 4%;

$\frac{9}{9} - \frac{2}{9} = \frac{7}{9}$, le 1er reste.

$\frac{3}{7}$ de $\frac{7}{9} = \frac{3}{9} = \frac{1}{3}$, à 6%.

$\frac{7}{9} - \frac{1}{3} = \frac{7}{9} - \frac{3}{9} = \frac{4}{9}$, le 2e reste, en rente à 0.90.

$\frac{4}{9} \div .9 = \frac{4}{8.1} = \frac{40}{81}$ valeur de la rente achetée.

$\frac{2}{9} \times 0.04 = \frac{08}{9}$.

$\frac{1}{3} \times 0.06 = \frac{06}{3} = 0.02$.

$\frac{40}{81} \times 0.05 = \frac{2}{81}$.

$\frac{08}{9} + 0.02 + \frac{2}{81} = \frac{72}{81} + \frac{1.62}{81} + \frac{2}{81} = \frac{4.34}{81}$.

$8332.80 \div \frac{4.34}{81} = \frac{8332.80 \times 81}{4.34} = \$1920 \times 81 = \$155520$. *Rép.*

ALGÈBRE

1. Quels sont les facteurs de $2ac - 4ab$? *Rép.* $2a, (c - 2b)$.
2. Quels sont les facteurs de $9a^2b + 12a^2c$? *Rép.* $3a^2, (3b + 4ac)$.
3. Trouvez la racine carrée de $9a^2 + 24ab + 16b^2$. *Rép.* $3a + 4b$.
4. Trouvez la racine carrée de $a^2b^2 + 6abc + 9c^2$. *Rép.* $ab + 3c$.
5. Trouvez la racine carrée de $6\frac{1}{4}a^2 + 20ab + 16b^2$. *Rép.* $2\frac{1}{2}a + 4b$.
6. Trouvez la racine carrée de $a^2b^2 + 6abcd + 9c^2d^2$. *Rép.* $ab + 3cd$.
7. Trouvez la racine carrée de $4a^2 - 12ab + 9b^2$. *Rép.* $2a - 3b$.
8. Trouvez la racine carrée de $9a^2c^2 - 24abcd + 16b^2d^2$. *Rép.* $3ac -$

9. Trouvez la racine carrée de $1 - 2c^2 + c^4$. *Rép.* $1 - c^2$.
 10. Trouvez la racine carrée de $1 - 6a^2 + 9a^4$. *Rép.* $1 - 3a^2$.
 11. Trouvez la racine carrée de $4a^{2n} - 20a^n b^n + 25b^{2n}$. *Rép.* $2a^n - 5b^n$.
 12. Trouvez les facteurs de $ac^2 - ba^2c^3 + adc^4$. *Rép.* $ac^2, (1 - bac + dc^2)$.
 13. Un capitaine a fait dans un armement, un bénéfice de A piastres, c'est-à-dire de c sous de bénéfice par piastre placé; quel était son placement ?

Solution : Soit x le placement en piastres.

$$\frac{cx}{100} = \$A.$$

$$cx = 100A.$$

$$x = \frac{100A}{c}, \text{ le placement. } \textit{Rép.}$$

14. Un baril de vinaigre contenant a gallons, coûte une somme de s piastres; combien faut-il revendre le vinaigre en détail, pour gagner b piastres sur le tout ?

Solution : Soit $\$x$ le prix de vente d'un gallon.

$$\$x \times a = ax, \text{ le prix de vente du baril.}$$

$$\$s + b = \text{le prix de vente du baril.}$$

$$ax = s + b.$$

$$x = \frac{s+b}{a}, \text{ le prix de vente d'un gallon. } \textit{Rép.}$$

15. Une pièce de drap contenant m verges se vend $\$a$: trouver le prix d'une autre pièce du même drap contenant n verges ?

Solution : Soit x le prix de l'autre pièce.

$$\frac{x}{n} = \frac{a}{m}.$$

Chassant les dénominateurs on a :

$$mx = an.$$

$$\text{d'où } x = \frac{an}{m}. \textit{Rép.}$$

16. Deux militaires ont m milles à faire pour rejoindre leur corps; l'un fera k milles par jour, et l'autre b de moins; mais celui-ci veut arriver en même temps que le premier: combien doit-il partir de jours avant lui ?

Solution : Soit x le nombre de jours qu'il doit partir avant le premier.

$\frac{m}{k}$, le nombre de jours que le 1er mettra à faire le trajet.

$\frac{m}{k-b}$, le nombre de jours que le 2nd mettra à faire le trajet.

$$\frac{m}{k-b} - \frac{m}{k} = x.$$

Chassant les dénominateurs on a :

$$km - (km - bm) = (k^2 - bk) x$$

$$km - km + bm = (k^2 - bk) x$$

$$bm = (k^2 - bk) x.$$

$$x = \frac{bm}{k^2 - bk}. \textit{Rép.}$$

17. Trouver trois nombres impairs consécutifs tels que le quadruple du premier et le triple du second retranchés de 95 donnent le double du troisième.

Solution : Soit x le 1er nombre impair, alors $x+2$, le 2e, et $x+4$, le 3e.

$$95 - (4x + 3x + 6) = 2(x + 4) = 2x + 8,$$

$$95 - 4x - 3x - 6 = 2x + 8,$$

$$-4x - 3x - 2x = 8 + 6 - 95 = -81.$$

$$-9x = -81$$

$$9x = 81.$$

$$x = \frac{81}{9} = 9. \quad \text{Rép.}$$

$$x + 2 = 9 + 2 = 11. \quad \text{Rép.}$$

$$x + 4 = 9 + 4 = 13. \quad \text{Rép.}$$

18. Trouvez les dimensions d'un rectangle dont la largeur est les $\frac{2}{3}$ de la longueur et dont la surface se trouve diminuée de 126 pieds carrés si on coupe tout autour une lisière de $1\frac{1}{2}$ pied de large.

Solution : Soit $3x$ la longueur du rectangle alors $2x$ la largeur; alors $3x - 3$ la longueur du rectangle intérieur et $2x - 3$, la largeur du rectangle intérieur.

$$3x \times 2x = 6x^2, \text{ la surface du grand rectangle.}$$

$$(3x - 3) \times (2x - 3) = 6x^2 - 15x + 9, \text{ la surface du rectangle intérieur.}$$

$$6x^2 - (6x^2 - 15x + 9) = 126.$$

$$6x^2 - 6x^2 + 15x - 9 = 126.$$

$$15x = 126 + 9 = 135.$$

$$x = 135 \div 15 = 9.$$

$$3x = 3 \times 9 = 27, \text{ la longueur. } \text{Rép.}$$

$$2x = 2 \times 9 = 18, \text{ la largeur. } \text{Rép.}$$

$$19. \text{ A résoudre : } \frac{2}{x-y} = \frac{3}{x+y} \dots \dots \dots (1)$$

$$\frac{x+y}{6} = 5 \dots \dots \dots (2)$$

Solution : Chassant les dénominateurs en multipliant (1) par $x^2 - y^2$ et en multipliant (2) par 6 on a :

$$2x + 2y = 3x - 3y \dots \dots \dots (3)$$

$$x + y = 30 \dots \dots \dots (4)$$

Transposant et réduisant (3) on a : $-x + 5y = 0 \dots \dots (5)$

Ajoutant (5) à (4) on a : $6y = 30 \dots \dots \dots (6)$

d'où $y = \frac{30}{6} = 5. \quad \text{Rép.} \dots \dots \dots (7)$

Substituant 5 la valeur d' y à y dans (4) : $x + 5 = 30 \dots \dots (4)$

d'où $x = 30 - 5 = 25. \quad \text{Rép.} \dots \dots \dots (8)$

20. Un particulier a placé \$70000, partie à un certain taux qui lui donne \$600 d'intérêt annuel, partie à un taux plus élevé que le premier de un pour cent, ce qui lui donne \$2000 d'intérêt. On demande le montant et le taux de chaque placement.

Solution : Soit x la somme qui rapporte \$600 d'intérêts; alors
70000 - x la somme qui rapporte \$2000

$\frac{600}{x}$, le taux du 1er placement et $\frac{2000}{70000-x}$ le taux du 2nd placement.

$$\frac{2000}{70000-x} - \frac{600}{x} = \frac{1}{100}$$

$$200000x - 4200000000 + 60000x = 70000x - x^2.$$

$$x^2 + 200000x + 60000x - 70000x = 4200000000.$$

$$x^2 + 190000x = 4200000000$$

$$x^2 + 190000x + 95000^2 = 4200000000 + 9025000000 = 13225000000.$$

Extrayant la racine on a : $x + 95000 =$ plus 115000 ou moins 115000.

$$x = 115000 - 95000 = \$20000, \text{ 1er placement. } \textit{Rép.}$$

$$70000 - x = 70000 - 20000 = \$50000 \text{ le 2nd placement. } \textit{Rép.}$$

$$\$600 \div \$20000 = 0.03 = 3\%. \textit{ Rép.}$$

$$\$2000 \div \$50000 = 0.04 = 4\%. \textit{ Rép.}$$

GÉOMÉTRIE

1. La base d'un quadrilatère a 13.5 pieds de long et elle est divisée en trois parties égales par des perpendiculaires abaissées des extrémités du côté opposé; les perpendiculaires ont chacune 3.5 pieds de longueur. Trouvez la surface de ce quadrilatère.

Solution : Il est évident que la figure est un trapèze isocèle. Il est évident que le petit côté du trapèze est égal au tiers de 13.5, le grand côté = 4.5 pieds.

$$(13.5 + 4.5) \times (3.5) \div 2 = (18 \times 3.5) \div 2 = 9 \times 3.5 = 31.5 \text{ pds carrés. } \textit{Rép.}$$

2. Trouvez la surface latérale d'un tronc de cône dont les diamètres des bases ont 4 pieds et 6 pieds et l'apothème 8 pieds. $Pi = 3\frac{1}{7}$.

Solution : $(4 + 6) \times (3\frac{1}{7} \times 8) \div 2 = 10 \times 4 \times 3\frac{1}{7} = 125\frac{5}{7}$. *Rép.*

3. Les côtés de la base d'un prisme triangulaire ont 17, 25 et 28 pds et la hauteur du prisme 20 pieds; quel en est le volume ?

Solution : $(17 + 25 + 28) \div 2 = 70 \div 2 = 35$,

$$35 - 17 = 18,$$

$$35 - 25 = 10,$$

$$35 - 28 = 7.$$

$$35 \times 18 \times 10 \times 7 = 44100.$$

La racine carrée de 44100 = 210 pieds carrés, surface de la base.

$$210 \times 20 = 4200 \text{ pieds cubes, volume du prisme. } \textit{Rép.}$$

4. Une sphère en plomb de 4 pouces de diamètre est recouverte d'une couche d'or; quelle doit être l'épaisseur de cette couche pour que le

volume de l'or soit égal à celui du plomb ? Quelle doit être l'épaisseur de la couche d'or pour que la surface de l'or soit deux fois celle du plomb ?

Solution : $4^3 \times 0.5236 = 64 \times 0.5236 = 33.5104$, volume de la sphère en plomb.

$33.5104 \times 2 = 67.0208$, volume de la sphère moitié plomb, moitié or.

$67.0208 \div 0.5236 = 128$.

La racine cubique de 128 = 5.04, diamètre du cube moitié plomb, moitié or.

$5.04 - 4 = 1.04$, différence entre les deux diamètres.

$1.04 \div 2 = 0.52$ de pouce, épaisseur de la couche d'or. *Rép.*

$4^2 \times 3.1416 = 16 \times 3.1416 = 50.2656$, surface de la sphère en plomb.

$50.2656 \times 2 = 100.5312$, surface de la sphère recouverte d'or.

$100.5312 \div 3.1416 = 32$.

La racine carrée de 32 = 5.66.

$5.66 - 4 = 1.66$.

$1.66 \div 2 = 0.83$ pouce. *Rép.*

5. La surface d'un jardin carré est de 2 acres. Tout autour il y a un chemin, de largeur uniforme, qui prend $\frac{1}{8}$ de la surface du jardin. Quelle est la largeur du chemin ?

Solution : $4840 \times 2 = 9680$ verges dans 2 acres.

$4840 \div 8 = 605$ verges = $\frac{1}{8}$ d'acre.

$9680 - 605 = 9075$, surface du carré intérieur.

La racine carrée de 9680 = 98.39 verges.

La racine carrée de 9075 = 95.26 verges.

$98.39 - 95.26 = 3.13$ verges.

$3.13 \div 2 = 1.565$ verges, largeur du chemin. *Rép.*

J. AHERN.

LE NOUVEAU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Sir Charles Fitzpatrick, ex-ministre de la Justice dans le cabinet de Sir Wilfrid Laurier, puis juge en chef de la Cour suprême, a été nommé Lieutenant-Gouverneur de notre province, en remplacement de Sir Evariste LeBlanc, décédé. Lady Fitzpatrick est la fille de feu l'honorable R.-E. Caron, qui fut Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec de 1873 à 1876.

Sir Charles Fitzpatrick est le 12^e Lieutenant-Gouverneur de la province depuis l'établissement de la Confédération, 1867.

Le Cabinet de l'Instituteur

“ LES COLLÈGES ”

La lettre suivante a été adressée à M. le directeur de L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, Université Laval, Québec.

Monsieur le Directeur,

Dans l'*Enseignement secondaire* du 1er octobre dernier, vous reproduisez quelques lignes de l'*Enseignement primaire* de septembre 1918, lesquelles lignes renferment un jugement plutôt sévère sur nos collèges classiques.

Et vous ajoutez : “ Un des maîtres de nos collèges relèvera-t-il le gant ? ”

En justice pour l'*Enseignement primaire* et son directeur, permettez-moi de compléter la note de l'*Enseignement secondaire*. Les lignes citées par cette revue ont paru dans l'*Enseignement primaire*, c'est exact. Mais n'aurait-on pas mieux fait de dire que : 1o le passage cité était extrait d'un compte-rendu d'une séance du Cercle pédagogique Roy, de Montréal, compte-rendu signé par le secrétaire, M. J.-A. Dupuis. 2o les lignes reproduites de l'*Enseignement primaire* rapportaient textuellement les paroles de M. l'abbé Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier ; 3o le directeur de l'*Enseignement primaire*, en tête du compte-rendu incriminé, avait écrit la note qui suit : “ Depuis quarante ans, l'*Enseignement primaire* publie, en même temps que les procès-verbaux des associations et des cercles pédagogiques, les travaux des conférenciers. Bien entendu, la revue ne prend pas à son compte toutes les idées exprimées dans ces procès-verbaux et travaux pédagogiques, et en laisse la responsabilité à leurs auteurs. C'est simplement à titre documentaire que nous publions les études que l'on veut bien nous adresser. ”

Ainsi, ce n'est ni l'*Enseignement primaire* ni son directeur qui doivent être mis en cause, mais l'orateur seul dont on a rapporté les paroles.

Inutile d'ajouter “ que le maître de nos collèges qui voudra relever le gant ” sera bienvenu à l'*Enseignement primaire*.

Votre tout dévoué,

C.-J. MAGNAN,

Directeur de l'*Enseignement primaire*.

Québec, 8 octobre 1918.

OU FAIRE RELIER “ L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ”

M. Jérémie Richard, relieur, 31 rue Sault-au-Matelot, Québec, s'est fait une spécialité de la reliure de l'*Enseignement primaire*, à un prix modéré, garantissant de donner satisfaction aux municipalités scolaires.

LES “SOLDATS DU SOL” DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Notre mouvement en faveur des “ Soldats du Sol ” nous a permis de recueillir 14,888 jeunes travailleurs.

Sur ce nombre, 14,112 se sont engagés verbalement en donnant leurs noms aux secrétaires de nos comités paroissiaux. En plus, 776 se sont engagés par écrit, dont 680 ont été placés directement par nous.

Le Y. M. C. A. ayant pris charge de la partie anglaise, (écoles protestantes) a recueilli 800 engagements dont 450 ont été placés par les soins de M. Donald MacLeod en charge de cette section.

Une fête publique en l'honneur de ces jeunes ouvriers de l'agriculture a été organisée à Québec, parc de l'Exposition provinciale, sous la présidence de l'honorable C.-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, où l'hon. J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture, a tenu à décorer de sa main 400 des futurs lauréats du "Mérite agricole."

D'autres fêtes du même genre ont eu lieu en août et septembre sous la direction de M. Donald MacLeod, avec le concours des agronomes officiels de districts, à Richmond, Hatley, Lennoxville et Huntingdon. A cette occasion, plusieurs centaines de "Soldats du Sol" présents ont été décorés publiquement pour leurs services. Jusqu'ici 6100 ont reçu leurs médailles d'honneur et les autres les recevront au cours de l'automne par l'intermédiaire des secrétaires des comités locaux.

A. DÉSILETS, B. S. A.
 Directeur de la Main-d'œuvre agricole
 Ministère de l'Agriculture.
 Québec.

" LE CATHOLICISME EN ONTARIO "

Dans l'*Enseignement primaire* de septembre, nous avons accusé réception des statistiques intéressantes publiées par M. J.-A. Foisy sous le titre "Le Catholicisme en Ontario". En accusant réception de ce travail, nous n'avons pas voulu prendre au compte de la revue les assertions de la page 55 de la brochure concernant certains évêchés, en particulier celui de Pembroke.

PARTIR . . .

Partir un journal, un magasin, une affaire, une entreprise, est un des pires anglicismes qui existent. On *fonde* un journal, on *lance* une affaire, on *établit* un magasin, on *fait* une entreprise, mais on ne les *part* jamais.

LA GUERRE

4 NOVEMBRE.—Le 31 octobre, la Turquie a capitulé complètement ; toutes les conditions imposées par les alliés ont été acceptées : les Dardanelles sont ouverts et les Alliés prennent possession de tous les territoires turcs.

Hier, le 3 novembre, l'Autriche, à son tour, met bas les armes et un armistice est signé par le commandant de l'armée italienne.

L'Allemagne reste seule sous les armes ; elle ne saurait résister longtemps.

11 NOVEMBRE.—L'Allemagne se déclare vaincue et signe l'armistice imposée par Foch, le généralissime des armées alliées. La guerre prend fin... rendons grâce à Dieu. Nous reparlons de ce grand événement dans une autre page.

COUR DE PÉDAGOGIE A L'UNIVERSITÉ LAVAL DE MONTRÉAL

Dans la livraison de janvier, nous publierons le programme complet des cours de pédagogie qui seront donnés à l'Université Laval de Montréal, au cours de la présente année scolaire.

UNION CATHOLIQUE DES INSTITUTEURS DE MONTRÉAL

Nous lisons dans *le Devoir* du 16 novembre dernier :

“ Plus de 300 instituteurs se sont réunis à l'École normale Jacques-Cartier, rue Sherbrooke, pour discuter la formation d'une union catholique des instituteurs, et ils ont accepté, presque unanimement, la constitution telle que proposée. La réunion était sous la présidence de M. J. A. Dupuis.

“ M. l'abbé Hébert a fait une conférence très intéressante dans laquelle il a défini les principes de l'union.

“ Voici le résultat des élections du comité exécutif :

“ M. N. Gobeil, a été élu président ; M. J. J. Saheg, vice-président ; M. Henri Meloche, secrétaire ; M. Raoul Monette, trésorier ; M. Guido Morel, organisateur ; et MM. C. Foy, Pierre Maunier, W. Dunn et E. Nepveu, conseillers.

“ Un vote de remerciements a été voté au principal, à la fin de l'assemblée, pour avoir gracieusement mis sa salle à la disposition de l'union. Puis tous les membres se sont dispersés en chantant “ O Canada ”. La date de la prochaine réunion sera fixée plus tard. ”

“ THE CLASH ” (Le conflit)

Ouvrage remarquable de M. William-Henry Moore, de Toronto, sur la question des races et des langues au Canada. C'est la défense la plus complète qui ait jamais été faite de la province de Québec et des Canadiens français. Ce livre, écrit dans un anglais très classique, est de lecture agréable. Il est très bien imprimé et magnifiquement relié. Nous le recommandons chaleureusement au personnel enseignant et aux maisons d'éducation. Prix : \$2.50 l'unité, ou \$2.65 par la poste. S'adresser aux libraires de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

“ AU SERVICE DE MON PAYS ”

Conférences, Discours, Récits de voyage, etc. (1)

Dans une lettre à l'auteur, en date du 15 janvier 1918, Mgr F.-X. Ross, Principal de l'École normale de Rimouski, parle comme suit du volume “ Au service de mon pays ” :

“ Ces discours, rapports, conférences, faits au cours de votre carrière au service de l'enseignement, portent sur des sujets d'éducation ou autres dans lesquels se reflète l'idée dominante de toute votre vie. Outre les conseils précieux, les directions sûres que votre livre rappelle sur la pédagogie et sur l'éducation en général, il fournit de fort utiles renseignements à l'histoire de l'éducation en notre province ; de plus il dit à tous que l'éducateur qui comprend bien son rôle, a l'esprit ouvert sur toutes les questions qui touchent au perfectionnement de l'intelligence humaine, et le cœur sensible à tous les sentiments qui doivent élever l'homme : religion, charité, dévouement chrétien, patriotisme. Vous avez la fierté de votre race, comme vous avez celle de votre foi, et vous l'affirmez hautement dans vos paroles comme vous la cultivez et la propagez efficacement par vos œuvres. Vous savez défendre l'honneur de nos institutions et réclamer la justice qui leur est due ; vous ne craignez pas toutefois de signaler ce qui pourrait être amélioré, en tenant compte des circonstances qui excusent des lacunes indépendantes de la bonne volonté.

(1) *Au service de mon pays—Discours et Conférences*, par M. C.-J. Magnan, avec préface de sir Lomer Gouin, est en vente à Québec, chez J.-P. Garneau, libraire, rue Buade, et à Montréal, chez Beauchemin, libraire, rue St-Jacques, Montréal.

“ Vous avez bien fait de recueillir pour le public tous ces “ Discours et Conférences ” dont la plupart m'étaient déjà connus, et permettez-moi de vous offrir mes particulières félicitations. En même temps, à titre d'éducateur, je me permets de vous remercier ; vous servez ainsi la grande cause de l'éducation qui vous doit une bonne partie du remarquable élan qu'elle a reçu depuis une certaine période. Mes idées vous sont assez connues pour que vous sachiez comme elles sont conformes aux vôtres dans le domaine éducationnel, et vous ne douterez pas de ma sincérité quand je vous dis : je vous félicite et vous remercie.

“ En vous priant d'excuser cette appréciation bien imparfaite, mais qui pourra recevoir quelque compensation par la franche cordialité qui l'a provoquée, je vous souhайте de continuer longtemps à faire bénéficier l'éducation des lumières de votre expérience et du chaud rayonnement de votre cœur.”

MGR F.-X. Ross, V. G.

L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION DU CANADA

L'Association d'Éducation du Canada (*Dominion Educational Association*) a tenu sa réunion annuelle le 20 novembre dernier. M. le Dr G.-W. Parmelee, Secrétaire anglais du Département de l'Instruction, publique, et M. J.-N. Miller, secrétaire français du même département, y représentaient la province de Québec. Dans la prochaine livraison, nous reparlerons de cette réunion.

AVIS

Si l'Enseignement primaire n'arrive pas ou arrive irrégulièrement aux écoles sous contrôle, prière de nous en informer. Adresser les réclamations à la revue, casier 125 Haute-Ville, Québec. Indiquez avec soin l'adresse postale de chaque école.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE

BUREAU DES STATISTIQUES

Québec, 11 novembre 1918.—Le Bureau des Statistiques de Québec, dans un communiqué à la presse, fait connaître les superficies en culture, le nombre d'animaux domestiques et d'oiseaux de basse-cour, le nombre d'arbres fruitiers et la récolte des produits de l'érable, suivant l'inventaire fait à la fin du mois de juin dernier, avec le concours des titulaires des écoles rurales de la province. Les chiffres relatifs au rendement des céréales sont provisoires et il est possible que les rapports des correspondants agricoles, à la fin d'octobre, les modifieront quelque peu.

On remarquera une différence notable entre les chiffres de l'année 1917 et ceux de 1918. Cette différence s'explique : 1o—Par l'augmentation des superficies en culture et l'élevage plus accentué du bétail, et 2o—Par l'augmentation du nombre de cultivateurs, dont un dénombrement a été fait l'année dernière.

SUPERFICIES COMPARÉES DES EMBLAVURES EN 1917 ET 1918.

Dans les lignes suivantes, les superficies en culture en l'année 1917 sont inscrites entre parenthèses après celles de l'année 1918. La superficie totale en culture est de 13,485,458 acres (9,324,179), répartie comme suit : le blé 365,670 acres (277,400 acres) ; l'avoine 1,932,720 acres (1,492,700 acres) ; l'orge 189,200 acres (165,600 acres) le lin 7,357 acres (5,700 acres) ; le seigle 29,060 acres (22,450 acres) les pois 107,386 acres (66,457 acres) ; les grains mélangés 194,288 acres (129,819 acres) ; les autres grains 12,260 acres (18,711 acres) les haricots 109,800 acres (55,157 acres) ; le sarrasin 227,018 acres (163,577 acres) ; le blé d'Inde à grains 34,690 acres (74,339 acres) ; le blé d'Inde à silo 86,358 acres (69,030 acres) ; le foin

4,533,266 acres (2,961,983 acres) ; les pommes de terre 264,870 acres (226,917 acres) ; les navets, betteraves et choux de Siam 95,526 acres (70,192 acres) ; le fourrage vert 60,780 acres (49,746 acres) ; les pâturages 4,845,098 acres (2,685,359 acres) ; la luzerne 4,144 acres (3,818 acres) les autres récoltes non énumérées 39,587 acres (27,593 acres) ; les jachères 192,660 acres (764,631 acres) ; les potagers 133,720 acres.

RENDEMENT MOYEN A L'ACRE DES CÉRÉALES

Les chiffres suivants expriment le rendement moyen à l'acre des principales céréales d'après les rapports reçus des correspondants agricoles, à la fin de septembre dernier. Les chiffres relatifs à l'année 1917 sont inscrits après ceux de l'année 1918 entre parenthèses. Le blé 18.50 boisseaux (14. boisseaux) ; l'avoine 29.25 boisseaux (21.75 boisseaux) ; l'orge 24.50 boisseaux (18.50 boisseaux) ; le seigle 18.75 boisseaux (16.75 boisseaux) ; les pois 16.50 boisseaux (12. boisseaux) ; les haricots 18.25 boisseaux (15. boisseaux) ; le sarrasin 21.25 boisseaux (16.50 boisseaux) ; les grains mélangés 27.25 boisseaux (21.25 boisseaux) ; le lin 10.50 boisseaux (8.25 boisseaux) ; le blé d'Inde à grains 23.25 boisseaux (24.25 boisseaux).

BESTIAUX ET OISEAUX DE BASSE-COUR

Encore ici on trouvera inscrits entre parenthèses les nombres relatifs à l'année 1917 après ceux de l'année 1918 ; chevaux 496,811 (379,276) ; vaches laitières 1,163,865 (911,023) ; autres bêtes à cornes 1,245,819 (958,010) ; moutons 959,070 (849,148) ; porcs 997,255 (712,087). Poules et poulets 4,944,021 ; autres oiseaux de basse-cour 419,972 (Tous les oiseaux de basse-cour 5,679,278).

ARBRES FRUITIERS ET PRODUITS DE L'ÉRABLE

Les chiffres suivants donnent une estimation à peu près juste du nombre d'arbres fruitiers et de la quantité de sirop et de sucre d'érable récoltée le printemps dernier ; poiriers 24,401 ; cerisiers 406,036 ; pommiers 1,419,720 ; pruniers 283,039. Il a été récolté 10,173,622 livres de sucre et 1,928,201 gallons de sirop d'érable. En convertissant le sirop en sucre, la récolte des produits de l'érable est de 29,455,632 livres de sucre, et, en évaluant ce produit à .15 la livre, la valeur de cette récolte s'élève à \$4,418,344.

LES ALLIÉS TRIOMPHENT

Lundi, le 11 novembre 1918, restera comme une date des plus mémorables dans l'histoire du monde. Ce jour-là un armistice mettant fin à la plus grande guerre qui ait jamais eu lieu fut signé par les belligérants. Comme l'avaient fait précédemment la Turquie et l'Autriche, l'Allemagne a accepté les conditions posées par le commandant des alliés, le général Foch. Et ces conditions sont draconiennes, et le devaient être. Les voici en résumé : évacuation des pays envahis y compris l'Alsace-Lorraine ; reddition d'un matériel de guerre considérable ; évacuation de la rive gauche du Rhin ; reddition de la flotte de guerre et des navires marchands, etc.

Le libérateur de la France et des alliés, c'est le maréchal Foch, qui entre dans l'histoire comme le plus grand capitaine des temps modernes. Et pour l'honneur de la France et la gloire de l'Église, Foch est un fervent catholique, un dévot au Sacré-Cœur, un modeste qui met sa confiance en Dieu et qui croit que la prière est plus puissante qu'une armée rangée en bataille.

Les conditions de la paix seront déterminées par une Conférence à Versailles où tous les pays intéressés seront représentés.

En attendant la signature définitive du traité de paix tant désiré, remercions Dieu de sa protection visible sur la France et les alliés et prions pour les milliers des nôtres morts sur les champs de bataille.